L. S.

John Carter Brown
Library
Brown University

The Gift of
Alexander Davidson, Jr.
through
THE ASSOCIATES OF
THE JOHN CARTER BROWN
LIBRARY

mem. pour l'hist. [illegible] L.L.
henri 4. jusquen 1609.

Lelong 17893.

MEMOIRES DE PLVSIEVRS CHOSES CONSIDERABLES auenuës en France.

AVEC QVELQVE RECIT touchant les affaires des pays voisins, depuis le commencement de l'année 1607.

Où finit l'hiſtoire de Iacques Auguſte de Thou.

par Despesses.

A PARIS,
Chez THOMAS BLAISE, ruë S. Iacques, à l'Image S. Thomas.

M. DC. XXXIV.

Auec Priuilege du Roy.

A MONSEIGNEVR,
MONSEIGNEVR L'EMINENTISSIME CARDINAL DVC DE RICHELIEV.

MONSEIGNEVR,

Si l'honneur de vos commandemens me donnoit toute ſorte de capacité, comme l'ardeur & la promptitude à vous obeïr, ie n'aurois pas ſuiet de me repentir du temps & du ſoïn que i'ay employé à cét eſſay que

ie vous presente pour y satisfaire: ny vous de le mespriser. Le plus excellent homme de l'Empire Romain, en vne saison où il prenoit son dernier accroissement, & où la liberté sembloit de retour sous de tres-bons Princes, ayma mieux hazarder de perdre ses annales, qui sont demeurées perduës en effect, que de les mettre en lumiere sa vie durant. I'ay esté quelquefois sollicité par des personnes qui me doiuent estre de consideration, de trauailler à l'Histoire, & mon inclination ne s'en esloignoit pas: mais il me sembloit que c'estoit vn office d'vn âge plus auancé, que ie pouuois encore vn peu differer, & m'occuper cependant à choses qui contribuassent à m'en fournir matiere: Et neantmoins pour obtenir ce repit auec quelque

ciuilité, ie leur auois despesché comme vne Preface, par forme d'exercice, mais qui ne fust pas tellement d'Academie, qu'elle ne pût aussi seruir à vn dessein serieux. Vn Caualier qui a l'honneur de vous appartenir, & me veut plus de bien que ie n'en puis meriter, l'ayant surprise vous la fit voir auant que i'y eusse mis la derniere main, & à mon desceu. Ie ne pouuois que luy estre tres-obligé de la bonne volonté, mais ie le suis encore de l'effect : puis qu'il a esté cause qu'il vous a pleu de me laisser entendre que ie continuasse, & que vous vouliez voir quelque espreuue de ce que i'aurois pû en telle matiere. Ce fut à Villemareuil, lors que sa Maiesté trouua bon que i'eusse part à la petite relasche

du ſeruice qu'elle eut agreable de donner à la pluſpart de ſon Conſeil, s'acheminant à Nancy auec ſa diligence ordinaire, qui apporte tant d'effroy à ſes ennemis, & d'auantage à ſes affaires. Voicy donc vne piece reparée à la haſte, de la ſorte d'ouurage qui veut autant de loiſir à eſtre bien acheué: aſſez pour obtenir de voſtre eſprit clairuoyant diſpenſe pour l'heure, ou commandement de paſſer plus outre. L'vn & l'autre me ſeront à faueur, bien que differente, ou pour ſe rapporter à mon intention, ou pour la gloire de la complaiſance qui vous eſt ſi iuſtement deuë. La qualité d'Hiſtorien eſt redoutable & oblige bien auant: l'on eſcrit plus impunément des Commentaires & des Annales, & y a moins d'inconuenient à fournir plus

que l'on a promis, que s'il arriuoit au contraire. Tacite commença par des Annales depuis la mort d'Auguste : mais quand il approcha du bon siecle & du Temps où il auoit eu plus de part aux affaires, il amplifia sa narration. Heureux qui pourroit suffire à representer à la posterité les glorieux succez, & les actions heroïques du Roy par vne relation complette, qui seroit toute parsemée du recit de vos incomparables seruices : la dignité de la matiere fait trouuer de la force & du courage à qui en a. Ie ne le perdray iamais en ce genre, ny ne me tiendray picqué, de ce qu'il y a long temps que l'on vous a voulu faire passer mon style pour obscur & difficile, blasme commun auec ceux des anciens à qui ie voudrois

pluſtoſt qu'il euſt de la conformité: que de reſſembler à ces eſtoffes claires & laſches qui ſont transparentes, & delicates pour eſtre peu renforcées. Et me ſatisferay de ceſte Sentence d'vn noble Grammairien qui a eſcrit en vers de la maniere des vers,

Selon que plus ou moins eſt
ſçauant le Lecteur,

Il priſe auec raiſon ou dépriſe vn Auteur.

Que ſi les plumes ſeruoient auſſi commodément que les preſſes, ie vous aurois offert eſcrit, ce que ie vous expoſe moulé: ſi l'Impreſſion eſt moins ſecrette, au pis qui m'en puiſſe arriuer, elle ne ſera rien voir de

moy qui me face passer pour mauuais Citoyen, ny pour autre que,

MONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble tres-obeïssant & tres-affectionné seruiteur,

D'ESPESSES.

AV LECTEVR.

L'AVTEVR ayant rendu compte de ſon deſſein auec aſſez de punctualité à qui principalement il l'a deu faire, eſtime auoir ſatisfait à tout Lecteur equitable : & pource tu n'auras de luy de ſurcroiſt que ceſte imitation d'vn Ancien,

Le premier qui fit voir ſus la Pleine azurée
Le mobile Sapin, nouueau monſtre à Nerée,
Curieux pour vn temps des rades & du bord,
Craignit de s'éloigner des marques de ſon port :

Mais depuis plus certain de la route liquide,
Ayant quitté la terre, & pris le Ciel pour guide,
Par cet art qui mesprise & vagues & rocher,
Il nomma les destrois qu'il osa rechercher :
De mesme, que celuy qui veut malgré l'escume
Du vulgaire enuieux donner cours à la plume,
Peu à peu se rasseure, & sans temerité,
Exerce sõ courage & sa dexterité,
Et selon que permet la faueur des Estoiles,
Qu'il estende à propos ou resserre les voiles.

MEMOIRES DE PLVſieurs choſes conſiderables auenues en France. Auec quelque recit des affaires des pays voiſins, depuis le commencement de l'année 1607. où finit l'hiſtoire de Iacques Auguſte de Thou. 1607

LIVRE PREMIER.

ENTRE les eſtudes des hommes, nul ne trouue mieux ſon prix que l'hiſtoire, qui fournit toutes ſortes d'exemples, par leſquels plus aiſement, que par les

1607. preceptes, l'on peut arriuer aux commoditez de la vie que chacun cherche, & en euiter les inconueniens; n'y ayant perſonne qui ne ſoit capable du ſoin & de la comprehenſion de ſes intereſts. Il n'en eſt pas de meſme des ſciences, dont aucunes Nations ſe paſſent abſoluëment, & qui ſont maniées de peu de gens. Et ſi la premiere des loüanges eſt de faire les choſes importantes & honneſtes, la ſeconde ſans doute eſt de les expoſer comme il appartient. Il s'en eſt veu en diuers temps, mais en petit nombre, qui ſe ſont employez à l'vne, & à l'autre: Eſtant malaiſé que la Nature puiſſe fournir conioinctement à deux operations ſi difficiles, & que le meſme pouuoir d'vn homme ne

ſe trouue bien toſt épuiſé par l'en- 1607.
trepriſe de beaucoup de hautes actions, qui auroit paru comme infiny d'ans la ſeule fonction d'en eſcrire. Que ſi de beaux effects contribuent à la felicité d'vne Nation ou d'vn ſiecle, les belles narrations ſont vniuerſellement & à iamais vtiles. Mettre en bonne condition, eſt en quelque ſorte plus que de donner l'eſtre ; de meſme eſt-il de rendre illuſtre par l'eſcriture vn beau faict enterré dans l'oubly. Il ne fut iamais que l'Hiſtoire n'ait eſté mieux loüée qu'eſcrite : mais comme elle eſt neceſſaire, elle eſt touſiours trouuée aſſez belle, pourueu qu'elle ſoit vraye. Meſmes vn des plus iuſtes Cenſeurs que nous ayons eu, Michel de l'Hoſpital, a prefe-

1607. ré nos lourdes Annales aux Hiſtoires Grecques, tant la ſimplicité fait de foy, & l'artifice donne de ſoupçon. Il y a neantmoins quelque choſe de moyen, moins penible & moins rude, & pourueu que l'on ſatisface à la premiere condition requiſe, qui eſt de ne rien mettre en auant, qui ne ſoit vray, l'Hiſtorien n'eſt pas blaſmé pour n'auoir pas tout ſceu, ce qui tient de l'impoſſible.

Traittant de matieres eſloignées l'on ne peut donner de certitude qui face foy entiere, ne la tenant que d'autruy : mais auſſi l'on eſt franc de l'enuie. Et par l'antiquité les choſes de moindre conſideration ſont rendues recommendables : comme la noueauté au contraire auilit le reſpect

ſpect de ce qui ne ſeroit pas de 1607.
ſoy à meſpriſer ; pour cette ſeule condition, de n'eſtre abſoluëment incognu à perſonne. Et de pires accidens regardent ceux qui eſcriuent trop exactement & à la rigueur des affaires encores recentes, que celuy de paroiſtre fades ou friuoles aux Lecteurs ſeueres & entendus ; qu'il eſt bon toutesfois d'euiter. L'on peut, bien que difficilement, eſtre veritable & diſcret, le pere de l'Hiſtoire Herodote en donne des exemples en pluſieurs endroits ; ſi eſt-ce vn chef-d'œuure d'eſcrire celles que l'on a veuës ſans en receuoir blaſme ny dommage. L'vnique Auguſte de Thou a eu de rares felicitez dans ſa liberté, dõt les cauſes ont couſté ſi cher, qu'elles

1607. ne ſont pas à enuier. I'ay toûiours appellé ſon Oeuure incomparable, pluſtoſt Bibliotheque qu'Hiſtoire, tant il pourſuit heureuſemẽt toutes choſes depuis la ſource, & comprend vne bonne partie de ce que le monde a produit de plus memorable dans le recit de nos affaires. Paul Emile a choiſi tout ce qui luy a ſemblé de plus ſpecieux de nos Romans, pour en faire comme vn beau poëme. Arnault Ferron merite beaucoup de loüange non ſeulement du ſtyle, mais auſſi pour s'eſtre iudicieuſement ſeruy des memoires de ceux qui luy auoient tracé le chemin, la grauité luy ſemble naturelle & libre, ſes harangues qui ſont les eſcueils des Hiſtoriens modernes pourroient aller de pair auec cel-

les des Anciens: Il ne s'est pas fort 1607.
trauaillé de metre le détail de toutes choses, ny de rechercher tant de gentillesses, comme aucuns Italiẽs trop enuiez & peu imitables. Le bien & le mal de l'histoire est que, plus ou moins, tout le monde s'y cognoist, & nul n'est exclus d'en iuger selon son goust & sa portée, comme de la peinture. Et la fortune de Sisenna est vne instruction de se moderer, mesme en ce qui est le plus vniuersellement desiré, Cet historien ayant perdu reputation d'estre assez graue, au lieu d'auoir acquis grace pour s'estre monstré plus que l'ordinaire soigneux & punctuel. Que diroit-on maintenant de quelques Anciens, & de ceux qui n'ont pas esté des pires,

1607. à qui l'aſpreté du ſtyle a ſemblé donner de la majeſté à l'hiſtoire, & tenir le Lecteur plus ſujet & en deuoir? En recompenſe nous auons des gens à preſent & dignes d'eſtre eſtimez d'ailleurs, ſi ſcrupuleux qu'ils ont touſiours peur que les clauſes ne ſoient pas aſſez breues, & mettent l'honneur à les rendre toutes égales, comme deuroient eſtre les Rooles pour le Palais: bien que la diuerſité des matieres deſire des proportions bien differentes. A ces meſmes Eſcriuains c'eſt ſouueraine felicité de pouuoir eſtre leuz en reſuant, & n'obliger iamais à paſſer deux fois la veuë ſur ce qui eſt party de leur plume, fuſt-ce au bruit d'vne ſortie d'audience, ou au retour d'vn ballet. Mais ne s'eſt

il pas prononcé en nos iours vne 1607.
harangue ſolennelle, en lieu &
en occaſion de grand reſpect, tou-
te meſurée par cadence de vers
Alexãdrins? A vray dire, la forme
du ſtyle & la dictiõ n'eſt pas ce qui
importe le plus à l'hiſtoire: la ma-
tiere eſt bien autremẽt à conſide-
rer, & y a encore d'autres choſes
plus eſſentielles. Vne hiſtoire vaut
bien peu, ſi elle ne vaut d'eſtre
traduite, quand ce ſeroit de la lan-
gue des Scythes ou des Baſques.
Qui ſera né en bon lieu, meſ-
me ſans l'ayde des lettres, au-
ra touſiours la diction raiſonna-
ble, s'il faut inuenter quelque
mot pour ſuppleer au defaut des
langues, & figurer les nouueau-
tez, chacun s'y prend comme il
ſçait, ce qui veut fortune &

1607. adresse. Ie ne porte point d'enuie à Pollio, pour auoir éuenté que Tite-Liue sentoit le terroir, & n'estoit pas tout à fait net du Padouanisme, ny a tous ceux qui professent pareille subtilité, de laquelle quoy que tres-éloigné, dés que i'ay commencé à déméler quelques differences des choses humaines, auec moins d'incertitude, i'ay esté touché du desir d'écrire des euenemens du temps, dont ie pouuois auoir assez de connoissance, pour ne m'y pas beaucoup méprendre. La difficulté de la recherche & de la conduite ne m'a iamais esté cachée, & i'ay toûjours supputé à peu pres combien il faut de fond & de loisir pour former vne Histoire: Aussi n'ay-ie pas esté

meu de l'ambition de me voir 1607.
qualifier Hiſtoriographe. Volontiers ceux qui ont part aux affaires ne diſent rien que de ſolide & d'excellent: mais ils ſont ennuyeux en ce qui leur a paſſé par les mains, ſecs au reſte & peu compaſſez par tout. Les gens purement de lettres au contraire, excellent en la compoſition, mais pour la pluſpart ne debitent que choſes vagues & peu ſeures: les vns ſont moins agreables, les autres rarement vtiles. Ie n'entens pas que la moderation face tort à la iuſte liberté, qui ne deduiroit que les choſes raiſonnables & legitimes, feroit de courtes relations, & ne ſeroit pas vn vray Hiſtorien, qui doit ſans horreur & auec franchiſe repreſenter les a-

1607. ctions prodigieuſes & deteſtables, comme les plus ſainctes & reglées, les exemples en eſtant de differente vtilité : Car ſi l'on ſe nourrit de viures ordinaires, de la chair des plus dangereux ſerpens ſe font les plus ſouuerains antidotes.

Or quelque nom que puiſſent meriter mes Recueils, Ie pretens ne mettre rien en auant que ce que i'ay veu ou appris de ceux qui ont agi & gouuerné, dont la familiarité m'a fourny de commentaire aux bruits & libelles qui ont couru de mon temps : Car i'auois deſia quelque lumiere en l'année mil ſix cens ſept, où finit l'Hiſtoire de Iacques Auguſte de Thou. Quelqu'vn plus capable & plus tranquille la continuera de meſ-

me maniere. Au moins luy ſeray-je vtile, & ne l'enuiray pas, en attendant ie la pourſuiuray de moindre deſſein, & comme ie pourray, n'affectant de luy reſſembler qu'au ſoin exact de la verité. Si en d'aucuns endroits ie parois plus reſſerré, l'on doit excuſer ma bonne volonté, & le manquement de memoires; ſi en d'autres ie fournis plus que ie n'ay promis, l'on peut croire que i'aurois fait par tout de meſme, ſi i'auois peu. 1607

La contention entre les François & les Eſpagnols me fournira de ſubiet principal, en des temps ou apres des efforts de plus grand éclat la jalouſie, bien que moins découuerte, n'a pas laiſſé de s'entretenir auec aſſez de chaleur &

1607 d'impatience. Quelques-vns ont creu que ces deux Nations se trouuans des-occupées sur la fin du quinziesme siecle, la seule contrarieté d'humeurs leur eust fait passer les Mers & les Pyrenées pour s'entrebatre par tout. Il est certain qu'apres que les Anglois eurent perdu tant de possessions en France, & les Mores en Espagne, ces deux puissances parurent les principales & plus aguerries de l'Europe, ce qui restoit des differents d'Arragon, & d'Anjou, eust suffi à vne nouuelle Iliade. D'autres contestations se rencontrerent dans la suitte desquelles nous auons gagné & perdu toute l'Italie pendant soixante & dix années, soubs les regnes de Charles huictiesme, Louys douziesme,

François premier, & Henry II. 1607
auec tel ſuccez qu'apres auoir fait
paroiſtre beaucoup d'adreſſe d'eſ-
prit & de valeur de nos Princes,
& de noſtre Nobleſſe, beaucoup
de force de nos Alliez & de nos
propres armées, la qualité de
l'air, les abords penibles, la con-
uenance moindre de noſtre ſitua-
tion, & de nos eſprits auec l'Italie,
qu'elle n'eſt entre les Italiens &
ce qui eſt de l'Eſpagne, nous y ont
fait conſommer & déchoir de re-
putation. Les Eſpagnols enflez de
proſperité accreus de Domaines,
maiſtres des Indes, de la Mer &
des richeſſes, couuerts de l'om-
bre Imperiale, & de l'apparence
ſpecieuſe du ſoin de l'ancienne
Religion, n'ont rien oublié a di-
uerſes repriſes, pour nous oppri-

1607 mer,fauorisez en ce dessein,&rendus plus hardis, par les minoritez de nos Roys, & les Regences feminines, peu conformes à nos loix fondamentales, & sources des guerres Ciuiles. Cela fait ils se croyoient Monarques sans contredit, la dissension de la Religiõ ménagée à fin humaine,a fait dauantage paroistre la Prouidence diuine en nostre conseruation. Lés troubles des Pays-bas, & la vertu du feu Roy, ont tenu le monde en balance; la mort inopinée de ce grand Prince & la Tresue de ces Pays, sembloit redresser les desseins d'Espagne, que nous voyons pencher à veuë d'œil sans espoir de se remettre, que par la discorde de ses contraires; les raisons en sont à deduire par degrez.

La Paix s'affermiſſoit dans le 1607
monde, telle qu'elle ne s'eſtoit veuë de long temps, lorſque Henry quatrieſme Roy de France & de Nauarre, reſtably par armes en ſon principal heritage, ayant tranſigé en quelque ſorte, tous les reſtes de ſes differends auec les voiſins grands & petits, & r'aſſuré les Eſprits de ſes ſubjets éfarouchez par la continuation des guerres Ciuiles, ſe pouuoit dire l'exemple vniuerſel, de commencer vn nouueau ſiecle, vray-ſemblablement plus doux & moins laborieux que le precedent. Il eſt naturel apres le trauail de tomber au repos: l'Europe en auoit beſoin apres tant d'agitation. L'Empereur Rodolphe ayant ſurſeance des Turcs, ſuiuoit ſon na-

1607 turel porté aux plaiſirs & à la retraicte. Philippe troiſieſme eſtoit vn Prince religieux gouuerné par vn fauorit, adoucy autant qu'vn Eſpagnol le peut eſtre, qui excelloit aux gentilleſſes de Cour, & n'auoit l'eſprit a rien moins qu'à la guerre. Iacques Roy de toutes les Iſles Britãniques, qui par droict de ſucceſſion ſe trouuoient reünies ſoubs ſa puiſſance, le plus capable de trauailler les autres Eſtats proches & éloignez, ſans craindre le retour, par les auantages de la ſituation de ſes Royaumes, & la condition de ſes ſujets, eſtoit ennemy declaré de toute violance, & fauteur ſingulier des lettres. Le ſeul Duc de Sauoye auoit le cœur à broüiller, mais il manquoit de moyens de ſon chef,

Le grand Duc Ferdinand s'occu- 1607
poit à la marine, aux arts & à l'œconomie. La Republique de Venise n'a gueres accoustumé de commencer noise, & luy suffit d'en profiter, ou au moins de maintenir auec termes de prudence son antique Seigneurie, dans les querelles des plus puissants. Le reste de l'Italie est en partie assuietty, ou foible pour plusieurs raisons, comme aussi l'Allemagne bien que grande, pour estre trop partagée. Les Suisses, peuple tenu depuis long temps pour belliqueux entre tous ceux de l'Europe, s'employent aux guerres estrangeres faisant en tout temps trafic de leurs armes, & ainsi n'ont point de dessein propre qui aille plus auant que leur

1607 cõseruation. La pesanteur de leur corps, de leurs armes, & la moderation de leurs esprits, le manquement de Cauallerie, & leurs jalousies entr'eux les rendent plus vtiles à soustenir les voisins, que redoutables à leur seureté. De toute la Germanie l'vnique Duc de Bauiere chef des Catholiques, riche & conseillé par les Iesuites, veilloit pendãt que les autres dormoient accablez de trop d'aise: maladie que personne ne craint, pernicieuse toutefois aux plus robustes, qui auoit presque ruiné cette genereuse nation, ou paroissoit peu de sentiment & de soin, sinon en la famille des Landgraues de Hesse, moins à en faire compte, attendu quelle se consommoit bonne partie aux liures,

ou à des ſubtilitez peu importan- 1607.
tes, & les forces n'y reſpondoient pas. Le Prince Maurice de Naſſau non encores troublé au gouuernement par vne faction naiſſante, ayant paſſé le plus chaud de ſon âge aux labeurs militaires auec ſuccez pour ſa Republique, eſleué de reputation, ſe conformant du tout aux affections des Prouinces vnies, la treſue faite, gouſtoit le loiſir, & ſe témoignoit d'humeur ciuile & ſociable, par des diuertiſſemens aſſez peu exquis: toute ſa maniere de viure eſtant hors de ſoupçon d'inſolence & d'affectation de fauſſe popularité. Pologne, Suede & Dannemarch, bien que grands Eſtats & puiſſans, neantmoins pour eſtre éloignez & comme d'vn autre mon de

1607. n'ont pas accouſtumé d'eſtre apprehendez, & conſiderez de deçà iuſques au poinct d'en éplucher les particularitez par le menu, ſoit de paix, ou de guerre. Et ce n'eſt pas encores icy le lieu de parler de la deſcente des Suedois en Allemagne, qui a depuis peu renouuellé en nos contrées la memoire de ces peuples iadis redoutez, dont la terreur & la reputation ſembloient abolies deſormais. Paul cinquieſme pere commun par ſa profeſſion, recogneu pour colere aux petites occaſions, eſtoit en effect debonnaire & moderé, teſmoin le demélement auec les Venitiens, & ne tenoit rien de l'humeur peu conuenable d'aucuns precedents Papes, qui ont ſemblé ne s'eſtre pas touſiours dé-

pleus de voir la Chreſtienté agi- 1607.
tée. Telle eſtoit la conſtitution
de la France, & des pays auec leſ-
quels elle a le plus de commerce
& de rapport, és années mil ſix
cents ſept, huict & neuf. Le diffe-
rend des Venitiens & de ſa Sain-
cteté, de grand eſclat & de peri-
leuſe ſuite, auſſi toſt eſteint qu'al-
lumé, & ce qui reſtoit d'vne guer-
re tenue pour eternelle au Pays-
bas en fin ſe trouuant aſſoupy,
au moins pour pluſieurs années,
chacun ſe perſuadoit que les diſ-
poſitions celeſtes s'accordoient
auec les inclinations des Puiſſan-
ces de la terre, pour fonder vne
longue & vniuerſelle tranquilité.
Mais l'ennemy de la paix, dans le
mauuais vſage qu'en ont fait les
Chreſtiens, a touſiours trouué aſ-

1607. ſez de matiere pour entretenir les feux couuerts, qui depuis n'ont que trop toſt repris force en diuers lieux par les moyens de moindre apparence, & ſoupçonnez de peu de gens.

Cependant la France ſoubs vn regne ſi doux perdoit la memoire des maux paſſez, & toute crainte pour l'aduenir : voyant au Roy des Enfans maſles capables d'aſſeurer la Couronne, & des filles, aſſez pour engager par alliance les Princes voiſins qu'il euſt iugé vtile de ioindre plus eſtroitement à ſes intereſts : la fecondité de la Royne, & ſa vigueur, luy promettant encores augmentation d'heritiers, pour ſuffire aux deſſeins d'eſtendre la gloire des François au delà des bornes du

Royaume, & restablir les ancien- 1607
nes possessions.

Et n'y eut en ce temps qu'vn peu de rigueur, & mesmes assez temperée, pour les officiers de Finance. Vne espece de gens qui est accoustumée pour la pluspart, de faire sa fortune en particulier du desordre general, & pescher, comme l'on dit, en eau trouble; & dont le nombre effrené s'est rendu si dommageable. Par où a commencé, & où s'est principalement estenduë la venalité, qui a produit la multiplicité, la confusion & la licence. Les despences extraordinaires pour les grandes affaires du dedans & du dehors, causerent ce mal: nos Princes faisans moins de difficulté de tirer vn prompt secours offert par

1607 les Riches, que de preſſer dauantage leur pauure peuple. En ſuitte ceſte contagion s'eſt coulée iuſques dans l'ordre des Iuſticiers: Mais vne partie plus noble & vigoureuſe a mieux reſiſté à la corruption, qui s'eſt renduë plus vniuerſelle dans les Finances, où le gain ample & facile trouue rarement des courages qui luy reſiſtent. Et quelquesfois ceux qui par leur auctorité ont deu empeſcher les fraudes, les ont protegées pour en tirer tribut. Et l'enuie eſt inſeparable, en toute ſorte de gouuernement, de la trop prompte opulance exceſſiue & non meritée.

Or comme l'eſperance s'eſt perduë de remettre les choſes en leur premier eſtat, & dans la pureté,

l'on eſt venu à vn remede, aprés en 1607
auoir tenté diuers plus ou moins violents, principalement au ſortir des guerres ciuiles ou eſtrangeres, par lequel de l'apparence d'vne recherche rigoureuſe, & des exemples de l'ancienne ſeuerité aucunement renouuelée, l'on reduit le corps de ces officiers à recourir à la grace, qui leur eſt en fin accordée, ſans plus examiner le merite d'vn chacun, en reſtituant au public vne partie des richeſſes mal acquiſes, ou auec peu de meſconte tenues pour telles. Ainſi l'on eſpreint de temps en temps, tout d'vn coup, ceſte éponge, qui tire inſenſiblement, & ſans ceſſe le ſang & la ſubſtance de toutes les parties de l'Eſtat.

De ce ſtyle fut enuoyée au

1607 commencement de l'année mil six cents ſept; & regiſtrée au Parlement, vne Declaration pour la recherche des maluerſations des Financiers, ſpecifiées ſoubs certains chefs: & fut eſtablie vne Chambre de Commiſſaires comme telle matiere le requiert. Mais bien toſt, la facilité du Roy, la conſideration des bonnes familles intereſſées, les offices de quelques Dames eſteignirent ceſte Chambre ſurnommée ardante, qui ne dura que ſix mois, & ce moyennant vn million de liures, dont le Roy ſe contenta pour ce coup: ayant deſſein, tant par bon meſnage, que par moyens extraordinaires, politiques neantmoins & tolerables, d'aſſembler & mettre en reſerue vn fonds pour s'en

faire plus craindre à ses ennemis, 1607.
& respecter à ses subiets, ce qui luy reussit en quelque sorte.

Dans cet heureux loisir luy nasquit Monsieur d'Orleans son second fils, à Fontainebleau le ~~premier iour de May~~ xvj.me Auril : & en furent faits les feux de ioye par tout le Royaume, en suitte des solennelles actions de graces, & sa Maiesté en receut d'amples tesmoignages de conjoüyssance des Princes voysins. Et continuant ses soins domestiques à l'vtilité de l'Estat, pour empescher la dissipation de son domaine particulier, & accroistre celuy de la Couronne, il luy pleut declarer par Edict toutes ses Seigneuries patrimoniales qui en releuoient, & qu'il auoit possedées

1607. auant que d'y arriuer, reunies à icelle. Non que ceste Declaration fust necessaire, attendu que par la condition des fiefs, & la loy du Royaume, tel droict est assez estably: Mais afin de donner effect plus asseuré à sa benignité singuliere, par laquelle il auoit bien voulu vne partie de ses terres estre assignée en payement à ses domestiques, & autres qui luy auoient presté leur bien dans ses necessitez. Ce qui l'auoit meu en quatre vingts dix de faire verifier ses lettres patentes au Parlement de Tholoze, sur les difficultez de celuy de Paris transferé à Tours, par lesquelles il declaroit n'entendre que pour l'heure ceste reunion eust lieu. Mais Madame sa sœur estant de-

cedée, en faueur de qui aussi, & 1607.
principalement la reünion de fait estoit suspenduë, & se trouuant en estat de pouuoir satisfaire, non seulement à l'acquit de ses debtes, mais encores de gratifier, comme il luy eust pleu, ceux qui l'auoient merité de son seruice, il se laissa aller aux remonstrances, & fit publier son Edict de reünion, au mois d'Aoust, auec exception touchant le Duché de Vendosme, en faueur de Cesar Monsieur son fils naturel.

En ce mesme temps Georges Criton Gentil-homme Escossois, de profession d'enseigner les lettres, ayant acquis reputation à Tholoze, & depuis en l'Vniuersité de Paris, où il auoit obtenu vne place de Lecteur Royal,

1607. s'eſtant ietté ſur le tard au droit Canon, dont il auoit affection de ſe faire paroiſtre Docteur, propoſa des Theſes qu'il dedia au Cardinal du Perron, touchant l'auctorité du Pape, & les Droits des Souuerains, deſquelles le Parlement iugea n'eſtre à propos de ſouffrir la diſpute, & vſa de la ſeuerité requiſe enuers cet Eſtranger, luy faiſant deffence, & à ſes Collegues, d'eſtre ſi hardis à l'aduenir. C'eſtoit lors comme vne maladie populaire dans les Profeſſeurs des lettres, d'agiter telles matieres, qui doiuent eſtre reuerées comme des myſteres, & retirées bien loin de la temerité du vulgaire. Et le monde a appris à ſon dommage, auec quel ſoin ces ſaillies d'eſprit de

ces gents qui ont plus de ſcience 1607
qu'ils n'en peuuent digerer, &
trop de loiſir, doiuent eſtre reprimées.

Il y eut auſſi bruit au grand Conſeil ſur le priuilege de la Fierte de Roüen, où Denys Bouthillier Iuriſconſulte de grand nom & d'ancienne vertu, n'oublia rien en la cauſe de la Dame de Hallot contre l'vn des complices de l'aſſaſſinat de ſon mary, à deſcouurir entierement l'impoſture de la pretenduë Gargoüille. Ce mot dans le vulgaire veut dire dégorgement ou rauine d'eau, & a eſté donné pour nom propre par nos Normans, à vn ſerpent ou dragon monſtrueux, dont les vieilles chanſons & les Romans ont for-

1607 mé la fable, d'vne veritable Histoire de sainct Romain Euesque de Roüen, lequel chrestiennement exorciza la riuiere de Seine extraordinairement débordée au dommage du pays. Ceste chimere aquatique semble vn renouuellement du fameux serpent Python, que les fléches d'Apollon, le temps & les lettres, n'auroient peu encore acheuer de destruire, puisque la Gargoüille continue, par vn veneneux exemple, à garantir & rendre plus temeraires beaucoup de scelerats. Neantmoins ce graue & puissant Orateur en plaidant sa cause, où il obtint iustice, fut estimé par les plus intelligens & desiinteressez, auoir suffisamment demonstré l'impossibilité

du priuilege attribué à ſainct 1607
Oüen ſucceſſeur de ſainct Romain, du temps de Dagobert premier, ayant prouué par l'auctorité d'Adon & Sigibert que Dagobert eſtoit decedé trois ans deuant ſaint Romain, à la ſainte victoire duquel eſt donné le triomphe de cét hydre. A quoy il adiouſta que depuis plus de mille ans ne s'en trouuoit memoire dans les bons Auteurs, ny meſme dans les Breuiaires de Roüen, qui n'auroient pas obmis de celebrer vn tel miracle domeſtique. Qu'il ne paroiſſoit tiltre de ceſte conceſſion iuſques à Louis douzieſme, beaucoup reſtraint par le Roy lors regnant, nonobſtant les fortes importunitez & les complaiſances

1607 de ceux de Roüen, qui ne peurent flechir ce Pere de la patrie à trouuer bon de là en auant que les coupables d'aucuns crimes plus atroces, iouyssent comme le commun des malfaicteurs, de ceste grace, dont l'application est telle: Que tous les ans sur les suffrages des Chanoines, celuy qui est preferé de plusieurs criminels qui se presentent, non sans beaucoup de brigues, auec tous ses complices, s'il en a, apres certaines deuotions secretes & publiques qui sanctifient ce vieil abus dans l'opinion du peuple, est mis en liberté & tenu pour quitte de la punition encourue pour sang respandu.

Vn autre differend fut traitté au mesme grand Conseil auec merueil-

merueilleuſe contention, proue- 1607.
nu d'vne ialouſie d'Anthoine
Roſe Eueſque de Senlis, qui
maintenoit contre ſes Chanoi-
nes, qu'en nul cas les lettres que
l'on appelle Dimiſſoires, ne de-
uoient eſtre obtenues que de luy
ſeul, bien que les Chanoines fuſ-
ſent fondez en quelque poſſeſſion
contraire, ſuiuant laquelle il fut
iugé. Où Iacques l'Eſchaſſier des
plus doctes de ſon temps en l'an-
tiquité Eccleſiaſtique, ne s'eſtant
pas voulu contenter des moyens
de fait pour ſouſtenir ſa cauſe,
& ayant allegué qu'ancienne-
ment les Preſtres viuoient auec
plus d'vnion & d'égalité auec
leur chef, qu'à preſent, où il ſem-
ble en trop de lieux, que l'on
tende de part & d'autre à s'a-

1607. uantager au delà de la raiſon, au preiudice de la charité ; L'Eueſque ſe plaignit en vain au Chancelier, de l'Aduocat de ſes parties, comme ayant mis en auant contre luy des propoſitions heretiques : ſur quoy pour s'en défaire, le Chancelier luy faiſant rendre ſa requeſte, le renuoya ſi bon luy ſembloit, à la Sorbonne, où il luy permit d'apprendre que ceſte eſcolle ne ſe meſloit pas de iuger des Eſcritures que les Aduocats produiſoient en iuſtice. En fin s'eſtant addreſſé à l'aſſemblée du Clergé, dont les deputez eſtoient lors à Paris pour examiner les comptes de leur Receueur, ceſte compagnie ſe treuua deſtituée d'auctorité legitime, pour luy faire raiſon auec effet de l'Eſchaſ-

fier, assez conuaincu par sa con- 1607
fession, d'auoir employé les anciens Canons, venerables à tous les Chrestiens, & communs à qui s'en veut seruir, à la deffence d'vn College de Chanoines. Et cét Euesque mal satisfait de tous costez, parut aucunement heritier de l'humeur, comme du nom, & successeur du Siege de celuy qui fist voir l'Vniuersité de Paris armée contre son Roy: au lieu que l'Eschassier, bien que retiré du Palais, & quasi du monde, ayant entrepris extraordinairement ceste deffence, pour satisfaire à ceux chez qui il s'estoit refugié durant ces troubles, tesmoigna que la lumiere qu'il auoit acquise estant Substitud au Parquet, durant que tant de personnages signalez

1607 le rendoient illuſtre deuant les barricades, eſtoit pluſtoſt cachée en luy qu'éteinte.

Il ſembloit que par la ceſſation des armes le Palais ſe réchaufaſt de courage & de ſoin. Le vingt-vniesme du mois de May ſe publia au Parlement l'Edict, par lequel il fut enioint aux Notaires, de ne plus mentionner ceſte clauſe ditte du Veleian. Inuention digne des femmes, & d'vn ſiecle plus effeminé que celuy des anciens Romains, l'vſage deſquels ne ſouffroit pas que de l'interuention des femmes naſquiſt obligation, à quoy il eſtoit derogé par la ſubtilité de ceſte renonciation, ſi diuerſement inſerée ou obmiſe par les Notaires, que n'eſtant propre qu'à produire des

differens, ç'a esté vn bon effet 1607.
d'en abolir la prattique.

Pendant que la Iustice faisoit ces dignes efforts pour le bien publiq & le soulagement des particuliers, elle perdit son principal ornement, Pompone de Bellieure, de telle sorte neantmoins, qu'il laissoit plus de sujet de loüer sa memoire, que de plaindre sa mort. Il estoit fils de Claude de Bellieure, premier President au Parlement de Dauphiné, & de Louise Faye sœur du vieil President d'Espeisses Barthelemy, pere de Iacques. Sa premiere charge de Iustice fut au Parlement de Chambery, auparauant sa restitution au Duc de Sauoye: depuis il passa par tous les degrez de la robbe. Sa premiere Ambas-

1607. ſade fut aux Griſons, où il remedia par ſon courage, en vne occaſion ſolennelle, au manquement d'aucuns perſonnages, qui n'auoient pas fait aſſez d'oppoſition au Concile de Trente, aux entrepriſes & nouueautez des Miniſtres d'Eſpagne. Depuis il fut vers les Suiſſes. Nul n'a ſeruy en tant de negotiations dehors & dedans le Royaume. Nul n'a preſidé aux finances auec tant d'integrité, ny aux Conſeils auec plus de prudence. Lors que les affaires s'échaufferent en mil cinq cens quatre vings huict, pour le bien de la patrie & le ſien, il paſſa les premiers orages en ſa maiſon, d'où il ſeruit touſiours par ſes bons aduertiſſements, ſes eſcrits & ſes meditations conti-

nuelles: procura la Trefue qui en- 1607
gendra la paix domeſtique ; depuis il eut bonne part à conduire l'eſtrangere, peu apres laquelle le Comte de Chiuerny Chancelier eſtant decedé, le Roy n'eut pas à deliberer de qui il rempliroit ceſte place, ne reſtant plus aucun de ſon âge ny de ſon merite, apres les guerres Ciuiles, peſte ordinaire & fatale des meilleurs citoyens & des courages extraordinaires. En fin apres vne ſi longue ſuitte d'honneurs, le Roy luy donna pour ſoulagement le Preſident de Sillery Nicolas Bruſlart, qu'il ſembloit auoir deſigné & conduit par la main à ſa ſucceſſion, ayant conuenu d'alliance de ſon fils auec ſa fille.

Ceſte mort fut ſuiuie de prés de

1607. celle du Cardinal Baronio, qui merite d'eſtre mentionnée, puiſque le Roy voulut qu'il luy fuſt fait honneurs funebres, comme auparauant au Cardinal Tolet, dans la grande Egliſe de Paris; parce que tous d'eux, bien qu'eſtrangers, auoient diureſement teſmoigné plus d'affection, que beaucoup de naturels François à ſa reconciliation auec ſa Sainteté : d'aillieurs ſes amples Annales Eccleſiaſtiques & le meſpris qu'il profeſſa de toute vanité le rendent à iamais recommendable. Le peuple Romain reuere ſa memoire comme ſainte, meſmes aucuns ont eu ſoin de conſeruer auec reſpect des pieces de ſes veſtements, & des linges qui luy auoient ſerui en ſes derniers iours.

Ce mesme Automne mit fin à 1607.
la vie & aux longues douleurs de Charles Cardinal de Lorrene, de par sa mere petit fils de Henry second, qui fut Euesque de Mets & de Strasbourg.

Le voyage de Poitrincourt lieutenant du sieur de Mons en Canada, qui l'année precedente apres auoir designé quelque establissement de Colonie au port Royal, estoit retourné en France, n'est digne d'estre marqué en ce lieu, que pour ramenteuoir, que l'inclination des François contraire à l'oysiueté, est tousjours attentiue à quelque chose de genereux. Mais il est à esperer par les nouueaux essais du restablissement de nostre marine, qu'à l'aduenir il s'en verra des

1607. Memoires dignes de la grandeur de cét Eſtat, & de la ſage hardieſſe de celuy à qui ſa Maieſté l'a commiſe particulierement, auec la conduitte des affaires generales: où les heureux effects de ſes ſoins, qui ſemblent ſe fortifier par les trauerſes, ont touſiours paſſé nos vœux & l'attente publique. Pour ceſte fois le ſieur de Poitrincourt ne fit autre choſe auec les ſieurs de Pont-graué & de Champlain que de petites deſcouuertes du long de la coſte, auec peu d'vtilité & de dommage. Mais c'eſtoit beaucoup que de ſortir des ports en ce temps, apres des guerres ciuiles, qui nous auoient expoſez en proye à tous nos voiſins: Et en vn Royaume, où par vn er-

reur inueteré, il auoit semblé de- 1607
puis long temps, que ç'auroit e-
sté faire tort à la facile opulence
de nostre terre de s'en éloigner
quelquefois pour risquer en Mer,
bien que les richesses n'en soient
pas à mespriser, puis quelles don-
nent les plus grandes commodi-
tez aux païs les plus steriles.
Champlain fut de retour vers le
commencement d'Octobre à
sainct Malo en moins de quaran-
te iours en assez bon estat, plus
chargé neantmoins des particu-
laritez des mœurs des Sauuages,
que de marchandise, ou de butin.
Et le reste de ceste année se passa
dans les exercices de paix, & des
diuertissemens de Cour, sans
produire aucune chose memo-
rable.

1608. La ſuiuante eut vn triſte commencement par la fin de Henry de Bourbon Duc de Montpencier Prince vertueux & remply de pieté autant ou plus qu'aucun autre de ſon temps. La cauſe de ſa mort fut vn reſte de bleſſure receuë à la gorge au ſiege de Dreux, dont il eut ſouuent relaſche, & iamais guariſon parfaite. Deuant que de mourir il eut ce contentement de voir le mariage arreſté de ſa fille vnique auec Monſieur d'Orleans, qui depuis fut effectué auec le puiſné. Mais la briefue vie de ceſte Princeſſe, a priué ce Royaume de beaucoup de bon-heur, qui eſtoit à eſperer d'vne alliance ſi conuenable. Le Roy le regretta veritablement & toute la Cour. Dés ſa ieuneſſe il

auoit beaucoup trauaillé & souf- 1608.
fert pour maintenir les droicts de sa Maison & de la Couronne. Il ayma les lettres & les lettrez, dont il a laissé des marques, entre autres vne Epistre Latine elegante, par laquelle il remercie Auguste de Thou de sa Paraphrase sur l'Ecclesiaste de Salomon qu'il luy auoit dédiée, ce qui tesmoigne la gentillesse de sa nature, & combien mesmes il estoit capable d'honnestes exercices, qui auroient semblé au dessous de sa grandeur.

Le dixneufiesme de Feburier les Iesuistes obtindrent lettres patentes, par lesquelles au preiudice d'vn Arrest du vingtsixiesme d'Octobre precedent donné au Parlement de Pau, lors peu fauorable

1608. à ceste Societé, Ils furent admis à faire toutes fonctions Ecclesiastiques dans le Bearn, comme les autres Religieux ; moyennant l'approbation des Euesques.

Le vingt-cinquiesme Auril nasquit vn troisiesme fils au Roy à Fontainebleau ; au mesme iour de la naissance de sainct Louis : & sa Maiesté voulut qu'il fust nommé Gaston ; d'vn nom inusité dans la race de nos Roys ; mais familier en la Maison de Foix ; dont est descenduë ceste auguste lignée par femmes ; & sur tout celebre par l'extraordinaire valeur de celuy de ce nom ; qui fut digne nepueu de Louis XII. & se perdit dans la victoire de Rauenne, dont la vertu de si peu de durée a laissé tant de regret & de

memoire. 1608.

Le vingtſeptieſme Septembre mourut à Riuol en Piedmont Henry de Ioyeuſe Capucin, qui ayant quitté les grandeurs & les plaiſirs de la Cour, où il tenoit des premiers rangs, pour embraſſer la profeſſion Religieuſe, & depuis aprés eſtre ſorty du Cloiſtre pour entendre aux affaires du haut Languedoc y eſtant rentré, a preſché auec loüange, & a paru fort zelé à la diſcipline de ſon Ordre.

Dans ce profond repos, en ce ſeiour de Fontainebleau, ſe mit en deliberation le deſſein d'entreprendre vne guerre eſtrangere, ſur la pourſuitte ſecrette & les aduis reiterez du Duc de Sauoye, Prince merueilleuſement

1608. penetrant, actif & courageux, à qui la paix, & sa condition, bien que grande & heureuse, sembloit à dégoust & à mespris ; & dont l'ambition estoit rechauffée par la consideration d'vne ample & genereuse famille. Il en auoit déja communiqué quelque proposition aux Cardinaux de Ioyeuse & du Perron, s'en retournans treuuer le Roy apres l'affaire de Venise, à leur passage à Thurin ; & se vantoit par ses entremeteurs, d'auoir à sa deuotion les principaux du Milanois, irritez de l'insolence du Comte de Fuentes, tout le peuple estant vniuersellement offencé de sa rudesse : & qu'il feroit reussir promptement & auec facilité tout le fruict de ces mescontentements

qu'il

qu'il auoit fomentez par ſes pra- 1608.
tiques pour l'vtilité du Roy. Qu'il ſeruiroit de guide à ſes armées, leur donneroit paſſage commode par ſes Eſtats, & les feroit entrer auec toutes ſortes d'auantages dans le Milanois, dont la conqueſte attiroit Gennes par neceſſité, qu'en ſuitte Naples ne pourroit manquer. Il demandoit ſeulement pour luy la reſtitution de la Breſſe, Baugei, Veromei, & Gex, qu'il appelloit par gentilleſſe ceſte petite piece de pré, & que le Roy luy abandonnaſt Genéue, & le fauoriſaſt de ſes forces pour ſe ſaiſir de la Franche-Comté; Et pour principale ſeureté, il deſiroit l'honneur d'vne alliance auec ſa Maieſté, qui eſt le ſeul

1608. poinct qui en a reussi en son temps. Gaspard Purpurat Colonel de son Infanterie, fut porteur de semblables Memoires, certifiez par lettres addressées au sieur de Villeroy, de la part du Duc de Nemours, qui s'estoit n'agueres acheminé de nostre Cour en Piedmont, pour assister aux nopces des Infantes ses Cousines auec les Princes de Mantouë & de Modene, dont le Duc ne manquoit pas de s'auantager enuers le Roy, comme de la liaison de deux puissances qui dependroient sans difficulté de la sienne, propres à incommoder les Espagnols au Duché de Milan, & à faire contrepoids dans l'Italie. De deçà ceux qui auoient le plus d'inclination à reprendre les ar-

mes ſur telles occaſions en fai- 1608.
ſoient eſperer beaucoup d'vtilité, & n'oublioient pas à repreſenter l'importance d'exercer vn corps ſi plain de ſang & d'eſprits, que celuy de noſtre Eſtat; qui a eſté ſouuent comparé par les plus Intelligens, à vn puiſſant homme d'exercice, qui ſe gaſte faute de trauail, que la repletion ſurcharge bien toſt, & qui ſe fait du mal au dedans s'il manque d'aduerſaire pour le tenir en haleine. Or à leur ſens la France n'en manquoit pas de legitime & neceſſaire, puis que les Eſpagnols auoient eludé depuis ſi long temps de nous faire raiſon de Flandres & Arthois, & de Nauarre, qu'ils nous retenoient à mauuais tiltre, auſſi bien que

1608. Naples, Genes, & Milan. Auoient depuis peu violé le droict des Gents, par les insolences faites à la famille du Comte de la Rochepot nostre Ambassadeur ; & pis que tout cela, forcé le Roy à perdre le Mareschal de Biron, miserablement infecté de leurs poisons, & charmé par leurs malefices. La memoire de l'entreprise de Marseille estant encores recente, & ce qui s'estoit découuert par le procez de Mairargues executé pour ce subiet de telle consideration, que toutes sortes de raisons nous conuioient à ne les pas espargner & d'vser de l'auantage, pendant que le Milanois se trouuoit affligé de la sterilité d'vne mauuaise année, & comme desesperé par l'insuppor-

table rigueur du Comte de Fuen- 1608.
tes. Le Roy apres auoir repassé son esprit sur ces ouuertures & conferé souuent du contenu en icelles, principalement auec les sieurs de Suilly & de Villeroy, fit à peu pres telle response. Qu'il estimoit le courage du Duc, & prisoit beaucoup sa bonne volonté. Qu'il correspondroit royalement à l'affection qu'il luy faisoit paroistre, la iugeant vtile au bien de ses affaires. Qu'il embrasseroit tres-volontiers les occasions qu'il luy proposoit, pourueu qu'il ne fallust pas commencer par l'article de Genéue, qu'il ne pouuoit abandonner sans se faire tort. Qu'il n'en disoit pas de mesme du mariage de sa fille auec le Prince de Piedmont: Mais

1608. qu'auant que de venir à l'execution & resoudre definitiuement des choses de telle importance, il falloit encores vn peu recognoistre par le menu quelles forces il s'attendoit de fournir, tant de ses Estats de Piedmont & Sauoye, que par son credit. Qu'il falloit aussi examiner iusques où alloit la haine des Milanois enuers les Espagnols, & leur Gouuerneur, & sonder ce que les voisins auoient dans le cœur: Mais principalement considerer ce que deuiendroit le traité de la Trefue du Pays-bas qui s'embarassoit tous les iours de nouuelles difficultez. Que si la guerre se réschaufoit, le meilleur nerf de la milice Espagnole y seroit assez occupé, ce qui affoibliroit

les garnisons par tout, & que les 1608.
trouppes qui estoient pour lors tant au Milanois que dans les valées s'y couleroient : cependant se verroit où tourneroit ceste esquadre que l'on disoit estre déja en mer.

Purpurat ainsi dépesché fut bien-tost suiuy du sieur de Vaucelas frere de la Duchesse de Suilly, enuoyé sur l'occasion des compliments pour les mariages des Princes de Mantouë & de Modene, auec les Princesses de Sauoye. Qui eut charge de visiter le Duc de Nemours, & de l'asseurer en particulier des bonnes graces du Roy, & que sa Maiesté se fioit entierement à luy. Auoit eu tres-agreable ce qu'il auoit mandé au sieur de

1608. Villeroy, mais que iuſques à ce que l'on viſt plus clair aux affaires du Pays-bas, il falloit ſurſoir pour beaucoup de raiſons de rien reſoudre. Que l'article de la Souueraineté eſtoit bien paſſé, mais que la difficulté touchant le commerce des Indes Orientales, à quoy les Eſpagnols s'aheurtoient, faiſoit pluſtoſt attendre guerre que paix. Que le Pere Neien eſtoit allé là deſſus en Eſpagne, que s'il ne rapportoit contentement aux Prouinces vnies, toutes les forces Eſpagnoles ſe reüniroient aux Pays-bas, ce qui rendroit les Princes oppoſans à l'ambition d'Eſpagne plus nonchalans par l'aſſeurance d'eſtre pour l'heure déliurez de la crainte du ioug. En cas de Trefue

l'apprehension conceuë des Espagnols feroit, que tout le monde seroit plus tendu à l'interest commun, pour resister au mal dont chascun à son tour est menacé de ceste part. Qu'il ne falloit donc pas presser les conclusions des Traitez, pour éuiter qu'elles ne fussent descouuertes, ou que le delay de les executer ne fist relascher & refroidir l'vnion & l'ardeur des interessez. Que le Roy n'estoit pas encores entierement guery des soupçons d'intelligence entre les beaux freres, par les extraordinaires ciuilitez du Roy d'Espagne sur les Mariages, qu'il sembloit auoir agrées tout de bon, & que l'on sçauoit quelques partisans d'Espagne & des principaux, r'appro- 1608

1608. chez & bien veus du Duc, comme entre autres le Secretaire Bareti. Ce que dessus confié à la foy, à la discretion, & à la prudence de ce Prince François pour le mesnager delicatement, & s'en seruir ainsi qu'il verroit à propos, le secret ne peut estre si exact qu'il n'en vint quelque vent au Conseil d'Espagne, qui trouua bon de faire interuenir à la trauerse, vne Ambassade de grand esclat, qui fut commise à Dom Pedre de Tolede, allié de la Royne, à cause d'Eleonor de Tolede femme du grand Duc Cosme. Lequel vint en France en grand pompe, & suiuy de force Seigneurs qualifiez, proposer le mariage de l'Infante Maior auec Monsieur le Dauphin, promet-

tant pour dot à l'aduenir, tout ce 1608.
que les Archiducs tenoient pour l'heure aux Pays-bas. Ce qui alloit en attendant que la puberté en permist l'accomplissement, à soustraire le secours de France aux Estats; à éuiter la honte presente de les recognoistre Souuerains pour le prix de leur rebellion, bien loing de la chastier: & à mettre à neant toutes les machinations du Sauoyard par l'effect & la consequence necessaire de ce traitté, s'il eust reüssi. Mais la finesse Espagnole en ce chef fut bien tost descouuerte par vn Prince de sentiment vif, qui s'en sceut deffendre acortement, & qui ne trouuoit pas son compte à laisser perdre des aduantages proches, pour des esperances

1608. éloignées, moins encore à manquer de foy aux amis, & sur vn chef dont il estoit reclamé pour arbitre; & qui auoit trop apris à ses dépens quelles fraudes se couuent soubs ombre de nopces, pour s'y laisser facilement deceuoir. Doncques Dom Pedre voyant qu'il n'auançoit pas sur la proposition de mariage, se restraignit à prier le Roy de vouloir au moins se rendre plus equitable aux interests de son Maistre au Traité de reconciliation auec les Estats, où il pouuoit beaucoup, luy remonstrant que cela regardoit tous les Roys. Qu'il auoit vne Rochelle & des Isles en son Royaume, & des subiets qui auoient conformité d'humeur & de Religion

auec les Rebelles des dixſept 1608.
Prouinces. Et ne ſe pût empeſcher de ſe plaindre des offices du Preſident Ianin trop fauorables aux Hollandois, & de laiſſer entendre que le Roy auroit plus d'auantage d'obliger vn grand Prince Catholique, tel que le Roy ſon maiſtre, qu'à fauoriſer & réchauffer de la ſorte des peuples farouches & heretiques, & authoriſer ce modelle inſupportable de rebellion; & taſcha au moins, mais en vain, de ſemer de la deffiance entre les Eſtats & la France, par l'apparence de ce traitté de Mariage, dont le Roy ne ſe laiſſa pas beaucoup amorcer par toutes ſes raiſons, & en surſit ſi peu ce qu'il auoit reſolu, pour le repos & la ſeureté des

1608. Prouinces Belgiques, qu'il renuoya tout court le President Iannin, retourné depuis peu en France, pour procurer chaudement paix ou longue Trefue au Pays-bas, auec pareil soin, qu'à vne des choses qui luy auroit touché de plus pres. Cependant Dom Pedre agissoit enuers les Archiducs selon qu'il luy estoit prescript de la part de son Maistre: & leurs Altesses excusoient l'attente du General Neien, qui ne comparoissoit point à beaucoup pres du terme prefix, sur les longueurs accoustumées du Conseil d'Espagne.

Et si l'autorité du Roy estoit plus illustre par la recherche qu'en venoient faire iusques chez luy les principaux enuieux de la

prosperité de son Estat, les pompes éloignées donnoient encore quelque surcroist d'ornement à sa gloire, comme ce que les Ducs Sforza-Conti & Santo Gemini Vrsin receurent le Collier du sainct Esprit, de la main du sieur d'Alincourt son Ambassadeur à Rome, auec tant de ceremonie & d'applaudissements de tous les ordres de ceste heureuse & fatale ville, que la fortune par ses mutations n'a pas voulu tellement denuer du respect de l'ancien Empire, que luy ayant rendu d'autres aduantages, vne bonne partie des puissances qui en ont autrefois dépendu, n'ait assez de ialousie de ses faueurs & de sa preference. Et ce que le Duc de Neuers assez tost apres par vne 1608.

1608 illuſtre Ambaſſade, rendit auec beaucoup de magnificence, au nom de ſa Maieſté à Paul cinquieſme, les compliments accouſtumez de coniouyſſance de ſon heureux aduenement au Pontificat, que l'on appelle obedience. Maurice Bretius fit la harangue; & le reſte ſe paſſa auec beaucoup de dignité, ſelon le ſtile qui a accouſtumé de ſe prattiquer en telles actions, qui ſont ſi reglées & décrites ſi punctuellemēt en tant de lieux, que ie ne m'arreſteray pas à en faire voir le détail. Et pour ſatisfaire de tout poinct au reſpect & à l'honneur du Pere commun, ſa Maieſté eut ſoin de faire punir auec ſeuerité vn Charlatan Sienois, qui s'appelloit en ſon vray nom Barthelemy Lan-

ceſque

cesque, & auoit pippé beaucoup 1608.
de monde ayant subtilement impose qu'il estoit fils naturel du Pape, & comme tel auoir nom Burghese, remettãt les plus credules, de la foy & de la bourse desquels il abusoit, sur l'attente de sa fortune, qui paroistroit bien tost auec equipage, & des prouisions de Bãque pour la soustenir, dignes de sa condition. Pour raison de quoy il fut condamné à mort par iugement souuerain des Maistres des Requestes de l'Hostel, commis pour luy parfaire son procez, & Paul d'Arene vn de ses complices aux galeres perpetuelles: dont vn Dominicain, qui auoit eu part à sa fraude, n'eschappa que par le respect de sa profession, & fut rēuoyé à la prison de son Cloistre.

1608. La rigueur longue & violente de la fin de l'hyuer de ceste année ne peut estre teuë pour les dommages extraordinaires qu'elle causa, ayant gelé les arbres fruictiers, & au degel ruiné les ponts & leuées des riuieres par l'excessiue inondation des glaces fonduës, qui perdit grande partie des biens de la terre & du bétail; & n'affligea pas seulement le peuple de la campagne, laissant aux plus polis de la Cour & aux gens de lettres & de valeur, le regret de la perte de Nicolas Rapin natif de Fontenay en Poitou, qui mourut le premier de Feburier, du froid qu'il auoit souffert s'acheminant à Paris. Homme de courage, d'industrie, de gentillesse d'esprit & de candeur, liberal au

dessus de ses forces, & pour tant de 1608
bonnes qualitez, digne de toute autre charge que de celle qu'il a faite neantmoins long temps & dignement de Preuost de robe courte de la Connestablie. Il a laissé diuers iugements à faire sur l'essay de ses vers François mesurez suiuant les manieres des Anciens, de loüable & genereux dessein : mais non pas de sa poesie Latine, qui passe pour nette & ingenieuse tout d'vne voix.

Le seiziesme de Feburier furent verifiées les lettres d'erection de Fronsac en Pairrie, en faueur du Comte de sainct Paul puisné d'Orleans de la tige de Dunois, auparauant Marquisat appartenant à la Dame de Caumont sa femme.

1608. Le quatorziesme de Mars fut faite par lettres du Roy la reünion de toutes les Voyeries de France soubs le tiltre d'vn grand Voyer, en faueur du Duc de Suilly, office de grande & specieuse apparence & non moindre enuie, qui en fin depuis sa retraitte, & hors de ses mains est reuenu à rien, comme en France, plus qu'en tout autre lieu, la consideration des personnes qui tiennent les charges, les fait ou défait.

Au commencement de Iuin furent registrées les lettres qui trãsferoiẽt la dignité de Pairrie à Madamoiselle de Montpẽsier, & à ses descendans qui en possedroient le Duché. Fut aussi accordé à ceux de Genéue exemption du droict d'Aubaine. Peu apres le Capitaine

Marchād, qui cōmandoit les 300. 1608.
Mousquetaires de Paris, obtint de pouuoir bastir vn pont à son profit particulier, & à l'vtilité commune, & ornement de la ville, depuis le grand Chastelet iusques à l'Horloge du Palais. C'estoit vn homme de grand cœur pour sa qualité : de marchand de bois il deuint Architecte, entreprit le pont des Augustins de Paris, & le Chasteau-neuf de sainct Germain, qui sont de notables desseins. Il ayda fort au Roy à rentrer dans Paris, qui a souuent dit d'vn de ses enfans nommé Chaubuisson, qu'il n'auoit iamais veu vn plus vaillant soldat, & à eu ceste fortune de marier sa fille au premier President le Iay : ayant vescu en reputation d'hom-

1608. me franc & loyal, & qui a merité qu'il en soit exemple dans la Bourgeoisie: pour monstrer que de tout Estat par la vertu l'on vient à la fortune & à la gloire. Et n'estoit pas difficile d'obtenir graces de sa Maiesté où se rencontroit occasion d'embellir la ville en ayant assez fait connoistre l'affection au bastiment de la ruë Dauphine, & de tout ce quartier qui remplit auiourd'huy l'espace où estoit l'hostel de sainct Denys, comme aussi de la place Royalle, ou fut iadis le parc des Tournelles: Mais sur tout le grãd Hospital de S. Louis, situé hors la Porte du Temple, comparable aux plus magnifiques de la Chrestienté, pour retirer les pestiferez, marquera sa pieté, & son soin

du public aux ſuruiuants. 1608.

Vn des plus heureux Princes qui gouuernaſt pour lors, eſtoit le grand Duc de Toſcane Ferdinand auparauant Cardinal, non moindre en ſageſſe qu'en fortune, lequel ayant eu l'honneur de marier ſa niepce au Roy de France, deſira de voir ſon fils aiſné allié à la maiſon d'Auſtriche, s'eſtant touſiours entretenu prudemment entre ces deux principales puiſſances, de maniere qu'ayant aſſiſté noſtre Roy auec plus d'effect que de bruit, comme le protecteur & l'vnique eſperance de la liberté publique, il n'auoit point bleſſé le reſpect deu à ceux d'Auſtriche ſes bienfaicteurs, de qui la famille de Medicis tient vne ſi grande principau-

1608. té ſur trois nobles Republiques, & vn des plus beaux partages de l'Europe pour ſon eſtenduë. A cét effect ayant faict demander l'Archiducheſſe Magdelaine fille de l'Archiduc Ferdinand, ſœur des Roynes d'Eſpagne & de Pologne, apres les negociations & ceremonies deuës, les nopces en furent ſolemniſées ſur la fin de l'année à Florence auec des magnificences ingenieuſes, toutes particulieres à la nation Toſcane, & à la Maiſon de Medicis. Et fut vn ſurcroiſt à ces pompes, le triomphe naual de la victoire de Bonne, iadis Hippone en Afrique forcée par ſon armée de Mer, dont ſe voyoient les trouppes de captifs, & les dépoüilles en grand nombre freſchement

arriuées à Liuorne. L'année pre- 1608.
cedente le mesme grand Duc n'auoit pas eu si heureux succez à l'entreprise de Famagouste, mais ce dernier reussi à souhait en vne telle rencontre, en paroissoit plus recommendable pour sa felicité.

La canonization de saincte Francesque originaire de Rome, en suitte de la creation de cinq Cardinaux apres la reception d'vne solennelle Ambassade des Negres de Congo, & l'arriuée du Comte de Tiron & autres Seigneurs Catholiques Irlandois, honorablement & charitablement receus de sa Saincteté, augmentoit la gloire Romaine, & entretenoit la reputation de l'heureux Estat de l'Italie tranquille & florissante par vne lon-

1608. gue paix, & sans nouueauté qui la peust alterer.

Celuy de l'Allemagne se pouuoit aussi dire tel, depuis que par la sagesse & moderation de Maximilian second, des aduis duquel son pere Ferdinand s'estoit bien trouué, le repos y auoit esté estably plus solidement qu'il n'eust semblé possible en vn si grand corps, composé de si differentes parties, & diuisé en la Religion, principale liaison de la societé humaine; Pour l'exercice de la nouuelle, n'y ayant que des reglements prouisoires, aussi propres pour le moins à fortifier des difficultez desia nées, qu'à en aduancer la fin. La guerre des Turcs ne passoit pas les bornes fatales de la Hongrie & du Da-

nube, & ne seruoit que d'occupation aux plus remuants, & de descharge commune. Si le voysinage des armes du Pays-bas & de la France iettoit quelque estincelle sur les bords de la VVestphalie, ou des autres cercles que les Gaules partagent, cela n'interessoit point le general des Princes, & n'estoit pas beaucoup sensible aux Communautez : non plus qu'vne gresle qui passe n'afame pas vne grande contrée. S'il restoit de l'animosité capable de réueiller les differents assoupis, c'estoit tant soit peu de chaleur fomentée & multipliée par le zele excessif d'aucuns de ceux qui de part & d'autre, estants de profession de prescher la paix, semblent estre con- 1608

1608. uenus en ce ſeul poinct de ne la ſouffrir que par force, tant que leur opinion aura qui la contrediſe, dont les aigreurs ont ſeruy d'amorce pour renouueller ſi ſouuent les combuſtions en la Chreſtienté. Or pendant que le Theatre des deux factions a eſté en France, où toute l'Europe a contribué au ſecours de ſon party, & apres que Henry quatriéme y eſt demeuré victorieux & maiſtre abſolu, il a eſté recogneu que les Proteſtans auoient gaigné quelque vigueur, & qu'à ces dernieres aggreſſions ils auoient eu l'auantage en ce qu'ils auoient plus faict qu'éuité leur deſtruction, pretexte de la Ligue : cependant les Eſtats du Pays-bas ayant proſperé, & le retour des Reiſtres du Prince

d'Anhalt auxiliaires de noſtre 1608.
Roy, ayant rapporté de meilleures nouuelles de leur expedition, que les Lanſquenets du Comte de Lodron, venus iuſques en Languedoc au ſecours de l'Vnion des Rebelles cõtre ſa Maieſté. L'aiguillon en demeura dans le cœur de quelques Catholiques moins compatibles, qui ne pouuoient trouuer le Roy de France victorieux, aſſez conuerty : bien qu'il euſt remis les Ieſuiſtes : introduit & fauoriſé tant de nouueaux Ordres de Religieux : declaré qu'il ne tiendroit pas à luy, que le Concile ne fuſt publié en ſes Eſtats : & paſſé tel different auec le ſainct Siege plus reſpectueuſement que n'euſt fait le Conſeil d'Eſpagne, attendu ce

1608 qu'il auoit esté autrefois. Et discouroient que sa seureté ayant esté coniointe auec celle des Protestants, il auoit empesché leur ruine, comme eux la sienne, & qu'il estoit leur vray garand par toute l'Europe. Leur premiere impatience ayant paru en la surprise de Donnauert par le Duc de Bauiere; & depuis dans les differents de l'Archiduc Mathias auec l'Empereur Rodolphe, sous pretexte de la reformation de ses Estats patrimoniaux, s'estant tousiours monstré quelque indice de défaueur des deux Princes enuers les Protestants, l'on peut dés-là considerer les commencements & les causes des grandes émotions, qui de la Boëme, où elles ont pris feu, se sont esten-

duës dans tout le corps de l'Em- 1608.
pire, qu'elles ont violemment agité, ſur tout par deux repriſes, auec euenement incertain. Si non que iuſques à preſent il eſt clair, que la Maiſon d'Auſtriche, & la Ligue Catholique n'y ont pas du meilleur, entre autres ſon chef le Duc de Bauieres. Lequel auiſé par vne vigilante ſocieté de retirer tous les Officiers & gens de ſeruice negligez par l'Empereur apres la guerre finie auec le Turc, par vn ſage conſeil, s'il en euſt vſé moderement, s'eſtant rencontré puiſſant & redoutable, iuſques à depoſſeder ceux de ſon ſang de leurs Eſtats, & accroiſtre ſon domaine d'vne partie de l'Auſtriche, s'il n'a eu fruict de ſes labeurs iuſques au bout, mais

1608. au contraire a attiré l'orage ſur luy & ſes aſſociez : au moins a-t'il perſiſté en la fatale procedure de ſes predeceſſeurs, remarquée par le ſage Commines ; qui long temps deuant que les contraires ſectes euſſent diuiſé l'Allemagne, apres auoir rapporté les differentes oppoſitions qui balançoient les Puiſſances de l'Europe, a ſceu dire pour l'aduenir cõme pour le paſſé, que la ſeule maiſon de Bauiere s'étredeſtruiſoit elle-meſme.

Doncques la priſe de Donnauert par le Duc de Bauiere ſur la fin de mil ſix cents ſept, me ſemble le premier attentat qui troubla l'Allemagne en ſes derniers temps. Ie ne veux pas dire que l'indiſcretion des Magiſtrats Proteſtants ne luy euſt fourny de

pretexte

pretexte de ceste inuasion : com- 1608.
me le desordre de Marpurg aue-
nu en mil six cents cinq entre les
Zuingliens & Lutheriens, don-
na iour en partie à entreprendre
contre eux, ce qui s'est veu de-
puis : ny ne veux examiner son
droict, dont la possession estoit
interrompuë depuis pres de deux
cents ans : mais seulement ob-
seruer, que dés lors le cercle de
Svvaube, où les Protestants ont
bonne part, se tint pour outra-
gé, & communiqua plus loin
son mescontentement, retenu
pour l'heure faute de prepara-
tion & de hardiesse. Or les in-
quietudes de l'Archiduc Mathias,
que l'on craignoit à Rome qui
ne donnassent aduantage aux
Protestants, eurent plustost suc-

cez contraire, par les soins & di-
1608. ligences des Cardinaux Dietri-
ſtheim, Meline enuoyé de la part de ſa Sainctеté, & Forgats, & les maximes de la maiſon d'Auſtriche, qui a pour vne des raiſons principales de ſa grandeur, l'oppoſition qu'elle fait aux Heretiques. Car ce que Mathias fut autrefois chef des Prouinces rebelles du Pays-bas, n'alloit qu'à retenir comme il ſe pouuoit, la poſſeſſion de ſa famille, & non à fauoriſer vn nouuel eſtabliſſement à la Religion, non plus qu'à la police. A Rome ſe celebra vn Iubilé ſolemnel pour la paix entre les deux freres & le repos de l'Allemagne, auec les vœux conuenables au ſainct Siege, qui fut depuis eſpandu par

toute la Chreſtienté. Et com- 1608.
me ie n'ay pas entrepris d'eſcrire
vne Hiſtoire generale, ny meſ-
me vne particuliere de France;
mais ſeulement vne eſpece d'ex-
traict & de Memoires de nos af-
faires : en ce qui concerne prin-
cipalement les choſes de dehors,
& en telles occaſions que ceſte-
cy, ie ne pretends pas faire des
narrations par le menu : voyant
que ceux qui ont fait tant eſtat
d'eſtre plus exacts au recit de ce
qui eſtoit plus eſloigné de leur
veuë, ont payé ceſte affectation
de beaucoup de mecompte, &
ſe ſont expoſez à la facile repre-
henſion de diuers Eſtrangers
aux moindres particularitez,
dont la pratique donne meilleu-
re connoiſſance, que la recher-

1608. che & toute la lumiere qui ſe peut tirer d'autruy. Me contentant de remarquer ce qui eſt du progrez & des mouuements des factions generales ; & n'embraſſant des ſingularitez que ce que ie n'auray peu obmettre ſans faire tort à ce deſſein. Et meſme en nos affaires, taſchant pluſtoſt d'en bien expoſer l'eſtat en gros, que d'eſtre ſi ponctuel en des relations moins digerées : deſquelles noſtre ſiecle a eſté ſi curieux & abondant, que le ſoin me ſemble mieux employé à faire quelques conſiderations, qui donnent eſclairciſſement aux ſuittes des temps de ce qui a eſté caché ou obmis par ceux qui ont eſcript, ſoit pour ſatisfaire à leur paſſion, ou par la qualité de

leur eſprit. 1608.

Pendant que le Traitté de la Treſue auec beaucoup de peine ſe conduiſoit à ſa concluſion, la guerre par mer ſe rechauffa de telle ſorte, qu'outre la deffaite des gallions d'Eſpagne au détroit par Hemskerk, & ce qui ſe paſſa au ſiege de Malaca & Goa aux Indes Orientales, il s'eſt executé grand nombre de beaux exploits par ces deux Nations mal reconciliables par eau, par toutes les coſtes de l'Ocean, & en plaine mer, le plus ſouuent à l'aduantage des Prouinces vnies.

Le tumulte de Preſlau en Sileſie, où les inſolence des Proteſtants picquez d'vn Sermon d'vn Moyne furent reprimées aſſez doucement: & les inquie-

1608. tudes de ceux de Boësme & Austriche monstrent quelle y estoit l'indisposition des esprits dans ceste paix, qui tendoit, bien que par vn lent progrez, à se changer en trouble. Et la dissention d'Emdem en Frise Orientale du Magistrat auec le Comte beneficiaire de la Maison d'Austriche, & partisan des Espagnols, qui se declara trop en leur faueur sur l'interest de quelques vaisseaux, seruit à introduire garnison Hollandoise dans ceste puissante ville, où est le principal port de la coste Germanique.

En ceste année finirent deux voisins, qui n'auoient pas tousiours esté amis, tous deux fort considerables, Charles Duc de

Lorraine, prudent, heureux & 1608.
resolu, fort âgé, qui auoit eu
l'honneur d'espouser vne fille de
France, & Iean Frideric Duc de
VVirtemberg, qui estoit venu
autresfois en France vers Henry
troisiesme, interceder pour le
Roy de Nauarre, qui depuis luy
a heureusement succedé. De dif-
ferente condition, mourut Re-
né Benoist Angeuin, Confesseur
du Roy, Doyen de la Sorbonne,
& Curé de sainct Eustache à Pa-
ris, beaucoup auctorisé & suiuy
du peuple en ses Sermons, qui
s'employa à la reduction de ce
mesme Prince à la Religion Ca-
tholique: Et pour auoir paru
plus libre que beaucoup d'autres
de sa profession, ne pût obtenir
de Rome ses Bulles de l'Euesché

1608. de Troyes, où il auoit esté nommé par sa Maiesté; sa traduction de la Bible en François, œuure d'intention charitable & vtile, a esté moins vniuersellement approuuée, pour s'y estre remarqué quelques endroits trop peu differents des Editions de Genéue.

1609. En fin l'année mil six cents neuf dés son commencement donna issuë à la longue & difficile negociation de la Tresue des Pays-bas, par vn traitté aussi memorable, que la dissention sur laquelle il interuint, auoit produit vne guerre opiniastrée & atroce, & diuerse en ses succez, qui fut amortie par les vœux de toute la Chrestienté, comme par ses diuers interests, & le secours de toutes ses parties elle auoit

eſté fomentée & entretenuë. Ia- 1609.
mais armes ne furent priſes auec plus de fureur & d'inhumanité: ny poſées plus ciuilement. Il ſembloit que tant d'outrages & de maſſacres commis auec le feu & le fer, moins violents & meurtriers en ces tumultes que les eaux, & tant de ſanglants exploits terreſtres & maritimes, ne paſſaſſent que pour fictions en la memoire des ſuruiuans, ou fuſſent par eux entierement oubliez. Tant l'homme eſt borné au mal, comme au bien, & fait voir toſt ou tard ſa foibleſſe & ſon inconſtance, & comme le Souuerain Auteur la creé à la ſocieté & toute autre fin, que pour s'entre-deſtruire par ſon ſemblable, comme les animaux

1609. qui n'ont rien de ceste lumiere qui represente sa diuinité.

Le Secretaire Verreiken fit tant d'allées & de venuës de Bruxelles à la Haye, que les matieres se trouuans toutes preparées, le Marquis Spinola auec les autres Deputez passa en Hollande, pour arrester & signer les articles au nombre de trente huict. Dont le premier & plus considerable estoit le desistement du Roy d'Espagne de la souueraineté sur les Prouinces vnies à la reuolte de son obeyssance : auec lesquelles, reconnues pour libres, fut conclu vne Tresue & cessation generale de toute hostilité par mer & par terre pendant douze années sans exception, auec des clauses de reinte-

grande ſi aduantageuſes, nom- 1609.
mement pour le Prince Maurice, fils du Chef de la Rebellion, & ſubſtitué en ſa place, qu'il paroiſſoit combien la laſſitude reciproque égale les puiſſances les plus diſproportionnées; & ce que peut l'amour de la liberté naturelle, ſur tout aux Belges; & la reſolution des plus foibles fondée ſur le deſeſpoir, & ſur l'opinion de ne pouuoir auoir pis que la condition que l'on croit ne deuoir plus ſouffrir.

Par le quatrieſme article il ſembloit que les Eſpagnols vouluſſent exclure les Eſtats du commerce des deux Indes & d'Afrique: mais auec des termes ſi enueloppez & ſi peu reſolus, que par là ils ne faiſoient que

1609. monſtrer, que la crainte de la ſocieté d'Oueſtinde deſignée & non encore formee, à laquelle l'Aduocat Barnaueld s'oppoſoit auec tant de contention, ſoit pour les fauoriſer, ſoit pour raiſons dont il fut preuenu, n'eſtoit pas vn des moindres motifs de leur conſentement à la Trefue; & les Eſtats par le peu de ſoin à les faire expliquer ſur ce poinct, teſmoignoient aſſez qu'ils auoient la clef de tous les Golfes de la Mer, & ne ſe mettoient gueres en peine des reſeruations des Eſpagnols pour ce regard.

Il ſembla que ce fuſt pour couronner la bonne fortune de ces nouueaux Seigneurs, qu'au meſme iour que Verreiken apporta

la Ratification de la Trefue par 1609
le Roy d'Eſpagne ſur la fin de Iuillet, arriuerent quatre Nauires à Amſterdam fort riches, par le retour deſquelles des Indes Orientales, ſe ſçeut comment la grande flotte equippee à Goa par les Portugais, pour chaſſer les Hollandois de ces coſtes, auoit eſté diſſipee par la tempeſte.

L'Admiral Matelif party en ſix cents ſix, eſtant arriué peu auparauant en Zelande auec des vaiſſeaux chargez de fines eſpiceries, de ſoyes trauaillees & creuës en merueilleuſe abondance, & de pierreries, lequel apporta des offres d'amitié & aſſociation de pluſieurs Roys & nations des Indes, & accompagna deux Ambaſſadeurs du puiſſant Roy de

1609. Sian voiſin des Chinois, leſquels auec des ceremonies & des ſubmiſſions fort inuſitees en Hollande, ſaluërent le Prince Maurice, & luy preſenterent des armes de diuerſes ſortes, auec d'autres raretez & gentilleſſes Orientales de la part de leur Maiſtre. Et comme ſi la proſperité des armes des Prouinces vnies euſt deu eſtre auſſi complete en terre qu'à la mer, pendant que les Deputez des Archiducs s'acheminoient de Bruxelles à la Haye, le quatrieſme Feburier, ils apprirent la deffaite de ſix cents cheuaux des leur qui eſtoient allez courir en VVeſtphalie à Meuleim, où leur quartier fut entierement forcé iuſques à l'Egliſe leur derniere retraitte, ce qui acheua de ven-

ger la mort du Comte Adolph 1609.
de Nassau, ieune Seigneur de grande esperance, tué assez peu auparauant en semblable exercice, estant allé à la petite guerre entre Reinberg & Zanthen.

Les traitez acheuez auec toutes leurs formes, & les solennitez celebrees en la magnifique ville d'Anuers, qui s'estoit le plus sentie des fortunes de la guerre, le President Ianin harangua fortement de la part du Roy à Messieurs les Estats sur la chaleur de ceste si grande & derniere obligation, pour la liberté de l'exercice de la Religion Romaine; & obtint que le Catholiques ne seroient point recherchez pour la profession qu'ils en feroient aux maisons particulieres:

1609. ce qui graces à Dieu, & par le soin du Roy à present heureusement regnant, & digne successeur d'vn si grand Pere, animé du zele de S. Louis, a tousiours esté en augmentant & s'establissant auec plus de fermeté par le progrez du temps.

Au reste le subiet de ceste Trefue à esté vn argument d'exercer les plus beaux esprits & les plus doctes de l'Europe, tant des Pays-bas qui en abondent, que d'ailleurs. Et dans ce petit recit abregé, ie n'ay pas dessein de me charger des ornements de ceux de qui ie n'enuie pas la gloire, mais plustost de les designer en passant, & de la publier, sans me destourner beaucoup de mon fil, où se rencontre apres tant

tant de resiouyssances du Pays- 1609.
bas vn deuil qui s'estendit d'vne bien differente contrée iusques à nous, pour la mort du grand Duc de Florence Ferdinand mentionné cy-dessus, tenu pour sage, courageux & magnifique, pendant qu'il estoit Cardinal: à qui l'auctorité ne fist pas perdre la reputation, mais au contraire, l'augmenta. Ce luy fut grande gloire entre autres, que la victoire sur tant de galeres Turquesques en mil six cents cinq, parmy beaucoup de recommendables exploits de ses armées par mer, qui ne contribuerent pas peu à conseruer Marseille contre les entreprises de nos ennemis. Le bastiment de Liuorne, & l'establisse-

1609. ment qu'il y a laiſſé ſeroit digne de la puiſſance des grands Roys. Il aymoit les lettres par vne inclination de ſa famille, bien qu'il n'en euſt pas grande teinture de ieuneſſe, & ſe faiſoit lire volontiers ce que nous auons d'Ariſtote ſur la Morale & la Politique, qu'il auoit bien compris pour la ſimilitude de ſes penſées auec l'Auteur en telles matieres: où le maniement des affaires & la prudence que forme l'vſage donne plus d'auance, que l'eſtude auſtere & la ſublime meditation.

Le ſieur du Terrail de la maiſon de Combourſier en Dauphiné, & non de Bayard, comme aucuns ont creu, ſur la rencontre du nom & du pays, ayant fait vne entrepriſe ſur Geneue,

auec vn nommé la Baſtide ex- 1609.
cellent petardier, qui ſe deuoit executer par le moyen de certains batteaux chargez de bois, propres à cacher des ſoldats, pour ſe ſaiſir du port, ſe perdit par vn malheur bien particulier, comme toute ſa vie la fortune auoit paru contraire à ſa valeur, qui n'eſtoit pas du commun. Ayant ioüé à la paume à Chambery, dans la chambre du tripot il luy eſchappa quelque mot de Geneue auec ce la Baſtide, à qui il monſtroit vn papier qui en eſtoit vn plan. Ce mot fut entreoüy par le marqueur qui les ſeruoit, bien qu'ils parlaſſent bas. Le marqueur ayant vn frere à Geneue ne manqua pas de communiquer ce qu'il auoit entendu à vn

1609. marchand de la mesme ville, qui estoit lors à Chambery pour ses affaires, & qui auertit soigneusement le Magistrat : dont la diligence fut telle à recouurer la peinture du Terrail & en donner des marques, & comme entre autres il estoit fort chauue, & à le faire guetter auec sa compagnie, qu'il fut arresté entre les confins de Berne & de la Franche-Comté auec la Bastide, s'en retournant prendre congé des Archiducs, & retirer ce qu'il auoit laissé au Païs-bas, pour venir retrouuer le Duc de Sauoye, au seruice duquel tendoit l'entreprise, & qui auoit preuenu ces deux courages hazardeux de quelque liberalité & de beaucoup de courtoisies. A-

menez à Geneue & ayans con- 1609.
feſſé, premierement la Baſtide aux tourments, & en ſuitte le Terrail ſans eſtre gehenné, le dernier eut la teſte tranchee, & l'autre fut pendu deux iours aprez. Le Terrail en ſa ieuneſſe auoit paru pour vn des plus gentils Caualiers de la Garniſon de Paris, où il commandoit vne Compagnie de Cheuaux legers ſoubs le Duc de Nemours, à qui il s'eſtoit particulierement ataché comme au Prince le plus ſuiuy des honneſtes gens, qui ait eſté de ſon âge, & qui en eſtoit le plus digne. Le Roy en fit cas apres la Ligue, le tint à la Cour, & luy donna charge en la Compagnie de Monſieur le Dauphin: mais ſoit qu'elle ne fuſt pas telle

1609. qu'il la meritoit, ou qu'ayant trop de parties aduantageuses pour l'action, celles qui dõnent la patience, vertu qui n'est pas des moins vtiles à vn Courtisan, mesme aupres des meilleurs Princes, fussent à desirer à vn esprit si échauffé, il sembla tousiours peu arresté & plein d'inquietude. Estãt passé en Hollande, il manqua de prendre party auec le Prince d'Orãge, bien qu'il luy fist de grands honneurs & de belles offres, & luy ayant laissé voir le dedans de plusieurs places en son retour, entre autres de Bergopzoon, qu'il pensa surprendre depuis par ce qu'il y auoit recogneu : ce Prince se repentit de sa courtoisie, s'en plaignit, & le menaça, en cas qu'il tombast entre ses mains. Il fut quelque temps au seruice des Archiducs

en haute reputation, meſme 1609.
ment apres l'entrepriſe de l'Eſcluſe tant celebre, où parut ſon induſtrie & ſa reſolution merueilleuſe, bien que le ſuccez ne fuſt pas pareil. Et luy eſtant entretenu vne brigade de petardiers & inuenteurs de machines & autres ſortes de gents de ſeruice à vſage extraordinaire, il ne ſe parloit que du Terrail & de ſes compagnons, & n'y auoit nom aux frontieres & aux Citadelles plus redouté que le ſien: ce qui m'a meu d'en parler vn peu plus amplement. Le bruit courut qu'il vouloit reuenir aupres du Roy au ſeruice de ſa patrie: mais quoy que ce ſoit, eſtant retourné faire vne courſe à Paris, il fut picqué en vne grande mai-

1609. ſon de ce qu'on luy dit, qu'vn nommé Mazacy Gaſcon parloit indignement de luy, & le menaçoit d'outrage & d'inſolence; luy qui euſt eſté plus preſt à la faire qu'à l'atendre, s'il n'euſt eſté moins violent que genereux, ſe le tint pour dit, & ayant fait rechercher ce Mazacy par voye d'honneur pour s'entre-ſatisfaire, Mazacy l'ayant refuſé, vn iour comme il le trouua proche du Pont-neuf, à la veuë du Louure, tous deux à cheual, apres l'auoir ſollicité de tirer l'eſpée, il le tua d'vn coup de pointe aſſez bruſquement, & tira pays; les ſentinelles s'en allarmerent, & le Roy qui eſtoit à la feneſtre, s'en eſmeut: le ſuiet de la querelle eſtoit, quelques paroles dites aux

Païs-bas par Mazacy à la table 1609.
du Terrail contre l'honneur du Baron de Termes, touchant quelque chose qui estoit auenu au siege de l'Ecluse, où le Baron de Termes vint passer certaine legere disgrace, pour vn accident plus sujet à enuie de ses semblables qu'à reproche, sur lequel le Roy luy auoit tesmoigné quelque colere pour satisfaire plustost à la seuerité de la Royne, qu'à son propre resentiment; Le Terrail ne trouuant pas bon, que le respect de sa table fust violé en mal parlãt d'vn Caualier de telle qualité: Mazacy continua auec tant d'indiscretion, qu'ayant forcé le Terrail à luy parler plus rudement, auec signe de l'offencer s'il poursuiuoit tels discours, ce malheur

1609. en reuſſit : apres lequel le Terrail ne ſongea plus à s'arreſter en France, paſſa à Lorette & perit au retour. C'eſtoit vn fort agreable Gentilhomme en toutes ſes actions, qui plaiſoit par tout, bien qu'eſtant des plus chauues & aſſez rouſſeau, il negligeaſt d'vſer de perruques, & d'ajuſter ſa barbe à la maniere des autres courtiſans, que ſa taille ne fuſt pas fort noble, & qu'il s'habillaſt quelquefois bizarrement, & peu à ſa bienſeance.

Pendant cet Eſté ſe firent deux mariages de grande conſequence, que le Roy eut fort agreables, de Henry de Bourbon Prince de Condé, & premier Prince du ſang, auec Marguerite de Montmorency fort ieune & de rare beauté, au Chaſteau de Chantilly, & du Duc de Ven-

dosme fils naturel du Roy, & de 1609.
Gabrielle d'Estrée Duchesse de Beaufort, auec la fille vnique du Duc de Mercure & Penthieure, tres-riche heritiere, où toute la Cour s'efforça de contribuer au contentement de sa Majesté, & d'honorer la feste, qui se fist à Fontainebleau, par toute sorte de déspense & de gentillesses, de bals, & d'autres exercices de plaisir.

L'insolente banqueroute d'vn nommé Pingré, qui fut condamné aux galleres, esueilla le Roy à faire vne Ordonnance, par laquelle fortifiant les Edicts & Declarations des precedents Roys, il establissoit peine de mort non seulement contre les Banqueroutiers frauduleux, mais aussi contre leurs complices. Ce qui s'estend bien loin par la di-

1609. ſpoſition de l'Edict ; ſeuerité neceſſaire dans le progrez des maux, pour refrener l'auarice & la mauuaiſe foy d'vn ſiecle licentieux, depraué par les guerres ciuiles, & qui abuſoit des biens & des douceurs de la paix.

De plus grande conſideration ſe preſente l'Edict contre les Duels, que le Roy fiſt auſſi publier, remede tres-deſiré pour arreſter la perte du meilleur ſang de ſon Royaume, qui l'euſt laiſſé ſans force à la longue, s'il n'y euſt eſté pourueu ; car les batailles ſe peuuent dire auoir moins fait de mal en France, que les Duels. C'eſt vne choſe eſmerueillable, que la Barbarie ait peu eſtre telle dans le Chriſtianiſme, que cet vſage y euſt trouué place, lequel neantmoins a duré plu-

ſieurs ſiecles, autoriſé de la pra- 1609.
tique iudiciaire, qui auoit admis en quelques cas ceſte preuue eſgarée & ſanglante au defaut des plus certaines & innocentes, dont le fondement eſtoit de tenter Dieu ſans reuelation generale ny particuliere qui auctoriſaſt à ce faire, & donnaſt aſſeurance, que la fortune du combat tourneroit à l'aduantage de la partie qui ſeroit en droit, pluſtoſt que de celuy qui preuaudroit d'adreſſe ou de force, bien qu'il euſt tort. De pareille fureur du debris de cet abus s'eſtoit eſtably en ces derniers temps ceſte pernicieuſe couſtume entre les gents d'Eſpée, par laquelle ſans autre reglement que de leur fantaiſie, non ſeulement s'il eſ-

1609. chéoit doute en matiere d'honneur, l'on en venoit au duel à pied ou à cheual, auec des ſeconds, ou plus grande aſſiſtance ; mais pour toutes ſortes de differens & meſcontentemens les plus legers, quelquefois par ſimple vanité & émulation : la freneſie eſtant arriuée à tel poinct dans noſtre Nobleſſe, qu'il falloit auoir paſſé par-là pour eſtre ſouffert parmy les honneſtes gens. Et comme dans la corruption generale de l'air toutes indiſpoſitions ſe conuertiſſent en peſte, en ceſte deprauation vniuerſelle du bon ſens & de la milice, toutes ſortes de paſſions violentes aboutiſſoient au duel : dont l'exemple auoit paſſé iuſques aux perſonnes de vile condition, &

s'eſt eſtendu ce déreglement iuſ- 1609
ques dans les gens de Iuſtice &
d'Egliſe, & la foibleſſe & la modeſtie des femmes n'en a pas exempté quelques vnes plus fieres que l'ordinaire de leur ſexe. Le Roy qui auoit trouué le corps de l'Eſtat ſi couuert de playes, qu'il auoit eſté aſſez empeſché à ſon auenement, à tenir l'ordre pour procurer ſon entiere gueriſon, & craignant qu'il ne peuſt porter les remedes conuenables tout à la fois, auoit vſé de quelque indulgence, apres auoir appliqué ſes premiers ſoins à ce qui luy auoit paru le plus preſſant, ne iugea pas qu'il falluſt plus longuement differer, meſmes auec des moyens plus violents, de mettre fin à vn mal ſi pernicieux.

1609. Au lieu que pour choyer sa Noblesse qu'il aymoit paternellement, il s'estoit contenté par le passé, lors que les combats particuliers ne pouuoient estre bien dissimulez, de tesmoigner son indignation aux plus querelleux, ou de les bannir de la Cour: ceste fois il en vint iusques à establir le dernier supplice pour peine des principales contrauentions à ce nouuel Edict, resolu de le faire mieux obseruer que les precedents, qui n'auoient semblé que comminatoires par l'inexequution, & par iceluy les amendes pecuniaires des condamnez furent affectées à vn nouuel Hospital, qui deuoit estre fondé, Et en attẽdant à l'Hostel Dieu de Paris. Et toute ceste année comme

me les deux precedentes, eſt re- 1609.
marquable pour y auoir eſté minuté & reuoqué vne eſtrange multitude d'Edicts, Reglements, Commiſſions & partis de differente nature, auec tant de variations, clair indice de la fecondité exceſſiue des eſprits de France, qui ne recuiſent pas touſjours à perfection ce qu'ils conçoiuent trop facilement, qu'vne hiſtoire en ſeroit groſſie & ſurchargée ſans beaucoup d'vtilité & de bienſeance; Il s'y rẽcontre auſſi la fondation de Charleuille deſignée par le Duc de Neuers, non loin de Meſieres, en vne ſienne terre ſouueraine.

Le vingtcinquieſme Nouembre la Royne acoucha au Louure de ſa troiſieſme fille, à pre-

ſent Reine d'Angleterre, où eſtoit
1609. dés lors le ſiege du repos, qui s'y
entretient encores, & la retraite
des lettres que le Roy Iacques
fauoriſoit d'autant plus attenti-
uement, qu'il ſe diuertiſſoit peu
à d'autres ſoins & exercices, ſi-
non à la chaſſe, & y eſtoit entré
auec plaiſir & curioſité dés ſa
ieuneſſe conduit par Georges
Bucanan ſon precepteur, com-
me le fait aſſez voir la varieté
des matieres qu'il a traité en ſes
Liures, dont il a bien voulu fai-
re part au public; Auſſi faiſoit-il
ptincipalement guerre auec la
plume, dequoy la Reſponſe au
Liure de Mathieu Tortu, ou plu-
ſtoſt le Tourmenté, ne luy fut
pas vn leger argument. Le Car-
dinal Bellarmin fut auſſi-toſt

ſoupçonné pour Autheur de ce 1609.
Liure, contraire à l'eſcript du Roy Iacques, touchant le ſerment de fidelité qu'il auoit preſcript, pour tenir les conſciences de ſes ſubiets par quelque frain de Religion. Et ne faut pas s'eſtonner apres tant d'attentats & ſi eſtranges, ſi ce Prince plus curieux d'éuiter le mal que d'en faire à autruy, cherchoit des precautions pour ſa Royalle perſonne, & pour ſon Eſtat, qui auoit failly de peu à eſtre renuerſé en vn moment. Si toſt que ce Liure parut luy fut faite vne reſponſe imprimée à Londres, d'vn tiltre picquant, & qui a rencontre en Latin, inſcripte, la Torture du Torturé, & le Roy fit r'imprimer le ſien, contenant ſa deſ-

1609. fenſe pour le ſerment politique, auec vne adreſſe à tous les Princes & Potentats, auſquels en termes graues & plains de chaleur, il ſemble ſonner la trompete, comme pour les réueiller d'vn perilleux endormiſſement, & les animer à la deffenſe commune. Le Docteur Coeffeteau Dominicain eſcriuit contre, & en fin le Cardinal Bellarmin parut en replique. Ces Controuerſes ſe verront autre part qu'icy, la memoire en eſtant amere pour auoir eſté ſuitte & cauſe d'horribles Tragedies & de grands malheurs.

Incontinent apres vint en lumiere vne Cenſure de Rome de pluſieurs Liures, où ſe trouua compris l'Arreſt contre Iean

Chaſtel executé à mort peu a- 1609.
pres l'entrée du Roy à Paris, pour attentat contre ſa ſacrée teſte, ce qui apreſta beaucoup à parler dans le monde diuiſé de factions & de doctrine. Sur tout la choſe sembloit eſtrange & nouuelle aux gens de Palais, qui ne connoiſſans par leurs principes aucunes puiſſances temporelles entre Dieu & le Roy, tiennent les Arreſts de ſa Cour pour Oracles inuiolables, n'eſtimans pas que l'autorité Eccleſiaſtique ſoit appliquable aux matieres autres que ſpirituelles: Et la conſideration du ſuiect de l'Arreſt touchant d'autant plus puiſſamment les eſprits. L'Auteur de ce recueil de relations intitulé le Mercure François, rapporte

1609. qu'en ceſte meſme Cenſure le Liure de Mariana Ieſuite docte & de grand eſprit, ſur le ſuiet des Monoies, s'eſtant rencontré, quelqu'vn ſema dans le peuple, que le ſoin auroit eſté mieux employé contre ſon Liure de l'Inſtitution des Princes. Du Moulin Miniſtre de Charenton reſcriuit contre le Pere Coeffeteau, & y eut beaucoup d'autres eſcripts contraires publiez tout d'vn temps & par tout, ſur des Queſtions qui ſeruent peu à eſleuer les eſprits au Ciel, & n'ont que trop d'effet à troubler la terre; Et furent comme preſages ou preludes des nouuelles querelles & ſeditions entre les Catholiques & Proteſtans, en Auſtriche, Morauie & Boeſme, ſouuent appaiſées par de

foibles pacifications, & tost aprez 1609.
recommencées.

L'opinion commune estoit que la mort du Duc Iean Guillaume de Cleues decedé sans enfans, le vingt-cinquiesme Mars donneroit chaleur à toutes ces indispositions, & contribueroit beaucoup à diuiser l'Allemagne & toute la Chrestienté; mais le mal pour ce regard fut moindre que la crainte, bien que le partage n'ait peu estre fait entre les Princes pretendants à ceste succession, sans en venir aucunement aux armes. Les principaux estoiét l'Eslecteur de Brandebourg, le Comte Palatin de Neubourg, la Vefue du Duc des deux Ponts, & le Marquis de Burgavv à cause de Sybille de Cleues sa fem-

160.9 me, toutes perſonnes iſſuës de Iean Duc de Cleues & Comte de la March, & de Marie fille vnique de Guillaume Duc de Iulliers, & Bergue, & Comteſſe de Rauemsberg. D'autre part les Ducs de Saxe alleguoient quelques ſubſtitutions eſtablies par des conſtitutions Imperiales en faueur de leurs maiſons, en cas d'extinction de la ligne maſculine des Ducs de Cleues. Charles Duc de Neuers ſe maintenoit ſeul portant le nom & armes de Cleues. Robert Comte de Mauleurier en diſoit autant pour ce qui eſt de la March. Tous ces heritiers ne manquerent pas à faire diuerſement leurs diligences, & à chercher appuy de leurs droicts qu'ils firent publier. Brandeboug, Neu-

bourg & les deux Ponts par l'in- 1609.
teruention du Landgraue paſ-
ſerent quelque concordat à Dor-
mont, & furent les mieux
conſeillez en ce poinct. L'Ar-
chiduc Leopold ſe ſaiſit au nom
de l'Empereur de la Citadel-
le de Iulliers & de quelque
Chaſteau: Et euſt volontiers ſe-
queſtré tous ces Eſtats, attendant
qu'il euſt eſté pourueu aux par-
ties, qui ſe deffendirent par di-
uers remedes de droit, comme
oppoſitions & appellations, ſe-
lon leur ſtyle, à meſure que le
Commiſſaire Leopold les preſ-
ſoit de mandements & autres de-
crets, ayant en main l'execution
de l'authorité Imperiale. Voyla
doncques le feu qui ſe prepare
en la baſſe Allemagne auſſi bien

1609. qu'en la haute: Et bien que ce fust pour differentes causes, les plus apprehensifs croyoient que cela ne feroit qu'vn brasier, & que ces Princes contendans estans de differentes Religions, seroient maintenus par les corps de leur party, & qu'ainsi par ceste occasion se formeroit vne guerre generalle.

Ceste année nasquit vn troisiesme Infant en Espagne, qui estoit encores moins émeuë que l'Angleterre, ne s'y faisant guerre ny de l'espée ny de la plume: Et la mesme cause qui la tenoit en repos, estoit celle dont estoient procedées, depuis assez long temps, toutes les émotions de la Chrestienté. L'esprit du Roy Philippes troisiesme estoit natu-

rellement reposé, & celuy du 1609.
Duc de Lerma, son fauorit & principal Ministre, n'estoit pas violent. Ce Prince faisoit vne vie fort religieuse & exemplaire, & ses plaisirs estoient sans malice, & fort dissemblables des Meditations de cabinet, dont s'entretenoit Philippes second son pere. Il tiroit volontiers de l'arquebuse aux lapins en ses maisons de campagne, ce qu'il faisoit auec beaucoup d'adresse, & aymoit aucunement la fauconnerie, en partie pour complaire à la passion du Duc, qui faisoit soigneusement chercher par tout les plus rares oyseaux, & neantmoins s'occupoit principalement à ioüer aux cartes aprez les affaires, dont il se deschargeoit autant

1609. que ſa fortune le pouuoit permettre. Mais ce n'eſtoit pas peu dans ce profond loiſir, de mediter le chaſſement des Moriſques, dont l'execution a eſté vn grand coup d'Eſtat : car ſi cela a eſpuiſé en quelque ſorte l'Eſpagne pour l'heure, tant de François qui paſſent tous les ans les Pyrenées, & dont beaucoup ne retournent point, l'auront bien toſt repeuplée de Celtiberiens, & par vn meilleur meſlange purifié ce mauuais ſang de Cham. Ce qu'en ſix cents huict, le ſerment de fidelité fut fait au Prince, viuant le Pere, ſemble vne precaution de nouuelle ſeigneurie, pluſtoſt qu'vne ceremonie à augmenter la Majeſté d'vne ancienne domi-

nation. Elle fut celebrée aux
Hieronymites à Madrid, pendant laquelle, pour estre longue & ennuyeuse, le petit Prince s'endormit, & ietta quelques larmes, de ce que pour memoire, comme c'est l'ordinaire en telles solennitez, l'Archeuesque de Tolede luy osa toucher de deux doigts à la ioüe; Et il me semble que nous nous pouuons bien passer des particularitez des jeux de canes & de toreaux & autres exercices Moresques, comme aussi de tout le détail des actes de l'Inquisition, qu'ils appellent de la foy, qui sont les choses les plus notables que l'Espagne fasse voir de temps en temps de ces derniers regnes, où les regles estans plus fortes, le

1609

1609. ſtyle de viure & de proceder eſt plus vniforme qu'en tout autre pays.

Bien que noſtre Roy Henry quatrieſme aymaſt mieux la guerre & l'action que les lettres & le repos, neantmoins ſon eſprit enclin à toutes choſes honneſtes, ne laiſſa d'agreer vn deſſein à leur faueur, qui fut de baſtir vn College pour les Profeſſeurs Royaux, de dix mil eſcus de rente par an, où deuoit eſtre placée la Bibliotheque Royalle. Et le vingt troiſieſme Decembre le Cardinal du Perron grand Aumoſnier, le Duc de Suilly, le Preſident de Thou, & Gillot docte Conſeiller, par ſon commandement furent reconnoiſtre la place, qui euſt eſté celle des

vieux Colleges de Triguier & 1609.
de Cambray; Il n'y en a qu'vn costé de basty de bel ouurage, sur le fond de celuy de Triguier, le reste est demeuré imparfaict iusques à present.

En ceste annee se commença aussi de bastir le quartier du Marais du Temple, & s'acheua le Pont Marchand cy-dessus mentionné. Elle fut fatale en Brabant au President Richardot, qui auoit esté Commissaire pour traiter la paix de Veruins, & la Trefue de Hollande, & Ambassadeur en France, & estoit fort auctorisé auprez des Archiducs; Et à Paris au Lieutenant Ciuil Miron, qui auoit dignement seruy le Roy pendant la guerre en diuerses commissions, & depuis

1609. Preuoſt des Marchands de ceſte Ville, s'eſtoit monſtré inflexible à maintenir les droicts du Peuple. Et auec la guerre Belgique finit le General François VVéer, qui en auoit fait bonne part, recommendable outre la nobleſſe de ſa maiſon, & ſa bonne grace dont il ſçauoit bien ſe preualoir, par la ſolide valeur & vne genereuſe liberalité : qui fiſt entre-autres vn tel deuoir à la deffenſe d'Oſtende, que ſi ceux qui eſtoient plus intereſſez à ſa conſeruation l'euſſent imité, Spinola n'euſt pas receu ſi tard ſon premier & dernier affront en ſa Patrie.

Apres que le ſort des armes par mer & par terre eut fauoriſé les Eſtats ceſte année ; & q'uils eu-

ren

rent tiré tant d'aduantage du 1609.
commerce, & par les negotiations, il ne reſtoit qu'aux Arts à leur faire leur preſent: qui fut de ces lunettes de nouuel vſage, où par le moyen de pluſieurs verrieres appliquees induſtrieuſement en diuerſes diſtances à vn tuyau de mediocre longueur, la portee de la veuë eſt tellement eſtenduë & fortifiée, qu'à l'eſſay du haut du Palais de la Haye, ſe dicernoit l'horloge de Delf, eſloignee d'vne heure & demie de chemin. Les Italiens en donnent l'honneur à leur Galileo Galilei, neantmoins nous les nommons de Hollande: Et vn ſimple ouurier de la ville de Meidelbourg en Zelande, qui les preſenta au Conſeil d'Eſtat des

1609. Prouinces vnies, fut gratifié de trois cents escus, comme inuenteur. Mais cependant que ceste machine pour voir de loin commençoit à paroistre en Hollande; les yeux les plus clairvoyans de l'vniuers y perdirent la lumiere du iour, par le deceds de Ioseph de la Scale, digne fils de Iules, & du sang de tant de Princes dont il portoit le nom, pour auoir eu outre la taille & la presence heroique, vn esprit tel, que l'ayant appliqué à l'estude, il estendit l'Empire des lettres au delà de toutes les bornes connuës, tant des langues, que des sciences. C'a esté honneur à la France de l'y auoir veu croistre, à l'Allemagne de l'auoir retiré.

Et ne pouuant ſans horreur 1609.
paſſer à ceſte annee qui nous rauit par le plus indigne accident, le plus regretable Prince qui fut iamais, la gloire des armes & les delices du monde : Ie feray vne pauſe, ayant bien autant de raiſon de n'auoir pas encores perdu ce reſte de ſentiment, que Tite-Liue de s'eſtre teſmoigné eſmeu, comme de la memoire d'vn peril eſchappé en perſonne, à la fin du recit de la guerre des Romains auec les Carthaginois conduits par Hannibal.

CICERON.

L'hiſtoire ne ſçauroit s'entreprendre ſans vn loiſir fort concerté, & ne peut eſtre acheuée qu'auec beaucoup de temps.

Errata.

Page 41. ligne 6. premier iour de May, liſez le ſeizieſme iour d'Auril. Page 46. lign. 20. deſiintereſſez, liſez d'esintereſſez. Page 111. l. 18. le, liſez les. Page 56. ligne 8. diureſement, liſez diuerſement. Page 201. ligne 18. inſolence, liſez inſolences.

Aduis de l'Imprimeur.

IE ſuis marri que ſi peu d'eſcriture n'ait peu eſtre tirée, ſans qu'il y ſoit demeuré quelques

fautes. I'espere d'estre plus heureux à la Reimpression, & que la suitte sera plus correcte; mais ie ne sçay si elle viendra si tost sous ma Presse. Car celuy de qui ie déppends pour ce regard, est mal aisé à contenter sur tout de soy-mesme, fait estat de ne me plus faire trauailler pour si peu à la fois, & sera bien aise d'escouter quelque temps derriere sa toille suiuant ces loüables exemples.

Les diuins artisans dont l'aimable imposture
De ses traits animez enrichit la Nature,
Et malgré les destins, au plus noble des sens
Rendit les chers obiets desirez des absens,
Retoucherent souuent à ces fameux ouurages
Sur les moindres aduis ramassés aux passages,
Tant que chacun ialous des loix de son métier
Tout seul ne iugea pas de leur trauail entier:
Mais ils sceurent aussi negliger l'arrogance
De qui voulut monter plus haut que sa science.

PRIVILEGE DV ROY.

LOVIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Preuoſt de Paris, Baillifs de Roüen, Seneſchaux de Lion, Toulouze, Bourdeaux & Poitou; & à tous nos autres Officiers qu'il appartiendra, Salut. Noſtre cher & bien amé Charles Faye ſieur Deſpeſſes, Conſeiller ordinaire en nos Conſeils, Nous a treshumblement fait remonſtrer, que depuis quelque temps il ſe ſeroit employé à la compoſition des *Memoires de pluſieurs choſes conſiderables auenues en France: auec quelque recit touchant les affaires des Païs voiſins depuis le commence[illegible]t de l'année* 1607. *où finit l'Hiſtoire* [illegible]*cques Auguſte de Thou*; Diuiſez en

plusieurs Liures, lesquels il desireroit mettre en lumiere, & faire voir au pu-blic : Mais il craint que quelques Li-braires ou Imprimeurs autre que ce-luy qu'il choisira pour imprimer les-dits Memoires ne s'ingere de les im-primer ou faire imprimer, s'il n'auoit sur ce nos Lettres de Priuilege & Per-mission, humblement requerant icel-les. A CES CAVSES ne voulant que le public soit frustré d'vn ouurage qui peut seruir, & desirant fauorablement traiter ledit sieur d'Espesses, Nous luy auons permis & permettons de choisir & faire imprimer par tel Libraire que bon luy semblera lesdits Memoires pendant le temps & espace de vingt ans; à compter du iour & datte qu'ils seront acheuez d'imprimer; faisant pour cét effet tres-expresses inhibi-tions & defenses à tous Libraires, Im-primeurs, & autres personnes de quel-que qualité & condition qu'ils so[illegible]

d'imprimer ou faire imprimer, vendre, ny diſtribuer, ny extraire aucune choſe deſdits Memoires durant ledit temps de vingt ans, ſans le congé du ſuppliant, ou de celuy qui aura droit d'iceluy : à peine aux contreuenans de trois mil liures d'amende, applicable moitié à Nous, & l'autre moitié au ſuppliant, confiſcation des exemplaires qui ſe trouueront eſtre imprimez, de tous deſpens, dommages & intereſts. Deffendons auſſi ſous les meſmes peines à tous marchands Libraires & Imprimeurs, tant forains que de Nos ſubiects, que ſi quelques eſtrangers imprimoient leſdits Memoires au preiudice de noſtre preſent Priuilege; d'en amener en noſtre Royaume vendre ou debiter ſous quelque pretexte que ce ſoit; Voulans que ſi quelqu'vn en eſt trouué ſaiſi d'vn ſeul exemplaire, qu'il ſoit contre luy fait pourſuitte tout ainſi que s'il l'auoit

imprimé, ſans que ledit expoſant, ou celuy qui aura droit de luy, ſoit tenu s'addreſſer à autre perſonne ſi bon luy ſemble. SI VOVS MANDONS, ORDONNONS, & enioignons que du preſent Priuilege vous faſſiez iouïr & vſer ledit ſuppliant plainement & paiſiblement; faiſant ceſſer tous troubles & empeſchements au contraire, & proceder contre les contreuenans par les voyes deuës & accouſtumées: nonobſtant oppoſitions ou appellations quelconques, clameur de haro, chartre Normande, Couſtume de Paris, & toutes autres lettres à ce contraires: auſquelles nous auons deſrogé & deſrogeons par ces preſentes. MANDONS en outre au premier noſtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis faire tous exploits neceſſaires pour l'execution de ces preſentes, ſans demander congé, placet, viſa, ne pareatis. Et pource que d'icelles on pourra auoir affaire en di-

uers lieux, Nous voulons qu'au vidimus d'icelles, fait sous nostre seel Royal & deuëment collationné par l'vn de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit adioustée comme au present original; & qu'en mettant au commencement ou à la fin desdits Memoires vn extrait ou copie de nostre Priuilege il soit tenu pour bien & deuëment signifié, à la charge d'en mettre deux exemplaires en nostre Bibliotheque: CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. Donné à Paris le 23. iour de Ianuier, l'an de grace 1634. & de nostre Regne le vingt-quatriesme. Par le Roy. Et plus bas, Signé Bouchard.

-31276--
June, 1953
Gift of
A. Davidson, Jr.

p. 3.
E63
F283 m